



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/KP/CMP/2007/9
14 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT
COMME RÉUNION DES PARTIES
AU PROTOCOLE DE KYOTO**

**Rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant
comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto,
tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007**

Première partie: Délibérations

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 3	6
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	4 – 15	6
A. Adoption de l'ordre du jour	4 – 5	6
B. Élection au Bureau de membres de remplacement	6 – 7	8
C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires	8 – 11	8
D. Adoption du rapport sur les pouvoirs.....	12	9
E. Participation	13 – 14	9
F. Documentation	15	9

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT (Point 3 de l'ordre du jour)	16 – 21	10
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	16 – 18	10
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	19 – 21	10
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour)	22 – 27	10
V. QUESTIONS RELATIVES AU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (Point 5 de l'ordre du jour)	28 – 45	11
VI. QUESTIONS RELATIVES À L'APPLICATION CONJOINTE (Point 6 de l'ordre du jour)	46 – 58	14
VII. RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS (Point 7 de l'ordre du jour)	59 – 71	17
VIII. AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE KYOTO INTÉRESSANT LA QUESTION DES PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS (Point 8 de l'ordre du jour)	72 – 73	19
IX. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU RELEVÉ INTERNATIONAL DES TRANSACTIONS MIS EN PLACE AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 9 de l'ordre du jour)	74 – 75	19
X. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: NOTIFICATION ET EXAMEN (Point 10 de l'ordre du jour)	76 – 78	20
XI. DEUXIÈME EXAMEN DU PROTOCOLE DE KYOTO EN APPLICATION DE SON ARTICLE 9: PORTÉE ET CONTENU (Point 11 de l'ordre du jour)	79 – 86	20
XII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 12 de l'ordre du jour)	87 – 96	21
XIII. FONDS POUR L'ADAPTATION (Point 13 de l'ordre du jour)	97 – 100	22

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XIV. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 14 de l'ordre du jour).....	101 – 102	23
XV. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 15 de l'ordre du jour).....	103 – 104	24
XVI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES (Point 16 de l'ordre du jour).....	105 – 108	24
A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007	105 – 106	24
B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009	107 – 108	24
XVII. AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 17 de l'ordre du jour).....	109 – 115	25
XVIII. RÉUNION DE HAUT NIVEAU (Point 18 de l'ordre du jour).....	116 – 135	26
A. Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	118	26
B. Déclaration du Président de l'Indonésie	119 – 121	26
C. Déclaration du Secrétaire exécutif.....	122 – 124	27
D. Déclaration du Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	125 – 128	27
E. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement	129 – 133	28
F. Déclarations de ministres et des autres chefs de délégation	134	29
G. Autres déclarations.....	135	29
XIX. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS (Point 19 de l'ordre du jour).....	136 – 141	29
A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies	136 – 137	29
B. Déclarations des organisations intergouvernementales	138	30

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Déclarations d'organisations non gouvernementales	139	30
D. Autres déclarations	140 – 141	30
XX. AUTRES QUESTIONS (Point 20 de l'ordre du jour)	142 – 162	31
A. Rapport du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa deuxième session, sur l'atelier consacré à la proposition de la Fédération de Russie	142 – 153	31
B. Proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2) avant son entrée en vigueur	154 – 161	33
C. Autres questions	162	33
XXI. CONCLUSION DE LA SESSION (Point 21 de l'ordre du jour)	163 – 167	34
A. Adoption du rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	163	34
B. Remerciements au pays hôte	164	34
C. Clôture de la session	165 – 167	34
 Annexes		
I. Allocution prononcée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies		35
II. Parties à la Convention, États dotés du statut d'observateur et organismes des Nations Unies qui ont participé à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto		38
III. Liste des représentants qui ont prononcé des déclarations à l'occasion de la réunion de haut niveau au titre du point 10 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et du point 18 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto		41
IV. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, pour la période 2008-2012		52
V. Documents dont était saisie la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto		53

Deuxième partie: Mesures prises par la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Pour plus de commodité, la deuxième partie du présent rapport est publiée sous la forme de deux additifs sous les cotes FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1 et Add.2

Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1

Décision

- 1/CMP.3 Fonds pour l'adaptation
- 2/CMP.3 Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre
- 3/CMP.3 Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 4/CMP.3 Portée et contenu du deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9
- 5/CMP.3 Contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto
- 6/CMP.3 Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- 7/CMP.3 Mise en évidence des progrès accomplis par les Parties visées à l'annexe I de la Convention dans l'exécution des engagements au titre du Protocole de Kyoto
- 8/CMP.3 Compilation-synthèse des informations supplémentaires figurant dans les quatrièmes communications nationales soumises en application du paragraphe 2 de l'article 7 du Protocole de Kyoto
- 9/CMP.3 Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre
- 10/CMP.3 Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007
- 11/CMP.3 Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Résolution

- 1/CMP.3 Expression de gratitude au Gouvernement de la République d'Indonésie et au peuple de la province de Bali

FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.2

Annexe à la décision 6/CMP.3 (Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée par le secrétariat en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto¹, a été ouverte au Centre international de conférences de Bali (Indonésie) le 3 décembre 2007 par M. Rachmat Witoelar, Ministre d'État indonésien pour l'environnement, Président de la CMP à sa troisième session.
2. À la même séance, des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Australie, du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Portugal (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres)² et de l'Arabie saoudite.
3. À la même séance, le Président a déclaré que le Gouvernement indonésien s'était engagé à compenser l'empreinte carbone de la Conférence à Bali pour faire de celle-ci une manifestation positive sur le plan des émissions de CO₂.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. Pour l'examen de ce point à sa 1^{re} séance, le 3 décembre, la CMP était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté³. Cet ordre du jour avait été élaboré en accord avec le Président de la CMP à sa deuxième session, en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau.
5. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;

¹ La CMP a tenu sa troisième session parallèlement à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention. Les délibérations de la Conférence des Parties font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/CP/2007/6). Les éléments communs – allocutions de bienvenue, délibérations des réunions communes lors du débat de haut niveau – figurent dans les deux rapports. Les allocutions de bienvenue figurent dans le document FCCC/CP/2007/6.

² La position exprimée dans cette déclaration et dans toutes les déclarations ultérieures faites par le Portugal au nom de la Communauté européenne et de ses États membres a été soutenue par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine.

³ FCCC/KP/CMP/2007/1.

- d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
6. Questions relatives à l'application conjointe.
7. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
8. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
9. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
10. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen.
11. Deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9: portée et contenu.
12. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
13. Fonds pour l'adaptation.
14. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
15. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
16. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.
17. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
18. Réunion de haut niveau.
19. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
20. Questions diverses:
 - a) Rapport du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa deuxième session, sur l'atelier consacré à la proposition de la Fédération de Russie;

- b) Proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2) avant son entrée en vigueur;
- c) Autres questions diverses.

21. Conclusion des travaux de la session:

- a) Adoption du rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
- b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. À la 1^{re} séance, le 3 décembre, le Président a rappelé que, selon le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau de la Conférence des Parties représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Il a rappelé en outre qu'en l'occurrence aucun membre du Bureau ne représentait un État qui n'était pas partie au Protocole de Kyoto. L'élection du Bureau de la Conférence des Parties à sa treizième session n'étant pas encore terminée, cette question serait examinée lors d'une séance ultérieure.

7. À sa 8^e séance, les 14 et 15 décembre, la Conférence des Parties a élu les membres de son bureau. Aucun remplacement n'était nécessaire, et la CMP n'a pas examiné ce point.

C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

8. En présentant ce point à la 1^{re} séance, le 3 décembre, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2007/1. Il a noté que les organes subsidiaires seraient convoqués afin d'élaborer, avant la clôture de leur session le 11 décembre, des projets de décisions et de conclusions qui seraient soumis à la CMP.

9. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les questions ci-après aux organes subsidiaires pour examen et présentation de projets de décisions ou de conclusions:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 8 Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions
- Point 9 Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto
- Point 10 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen
- Point 12 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

- Point 13 Fonds pour l'adaptation
- Point 14 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 16 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Point 15 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

10. La CMP a décidé de poursuivre ses travaux sur la base de la proposition faite par le Président.

11. Concernant le point 20 a) relatif à la proposition de la Fédération de Russie, le Président a noté que le Président de la CMP à sa deuxième session lui avait demandé de faire part, en son nom, de ses sincères remerciements à M. Michael Zammit Cutajar (Malte), qui avait présidé l'atelier consacré à cette proposition, organisé le 11 mai 2007 à Bonn (Allemagne). Le Président de la CMP à sa deuxième session avait demandé au Président d'exprimer sa gratitude pour l'excellent rapport sur l'atelier, qu'il avait été très heureux d'approuver. Enfin, il avait prié le Président d'informer la CMP qu'il avait invité M. Zammit Cutajar à présenter le rapport lors de l'examen de cette question par la CMP à sa troisième session.

D. Adoption du rapport sur les pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour

12. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a rappelé que la CMP avait adopté la décision 36/CMP.1, selon laquelle les pouvoirs des Parties au Protocole de Kyoto seraient valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP, et qu'un seul rapport sur la vérification des pouvoirs serait présenté pour approbation, conformément à la pratique établie par le Bureau à la Conférence des Parties et à la CMP. Lors de la même séance, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties présentes contenus dans le document FCCC/KP/CMP/2007/5-FCCC/KP/CMP/2007/8.

E. Participation

13. La troisième session de la CMP et les sessions parallèles de ses organes subsidiaires ont rassemblé les représentants de 173 Parties au Protocole de Kyoto ainsi que d'États dotés du statut d'observateur, d'organes et de programmes des Nations Unies, de secrétariats de convention, d'institutions spécialisées et d'organisations apparentées au système des Nations Unies. Pour la liste complète, voir annexe II.

14. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la Conférence des Parties concernant la participation d'organisations en tant qu'observateur s'applique également à la CMP. Pour la liste des organisations concernées, voir le document FCCC/CP/2007INF.1 (Part. I et Part. II).

F. Documentation

15. Les documents dont a été saisie la CMP à sa troisième session figurent à l'annexe V.

III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

16. La CMP était saisie du rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007⁴.

17. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président du SBSTA, M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), a présenté le projet de rapport de la vingt-septième session du SBSTA⁵ et les résultats intéressant la CMP. À ses vingt-sixième et vingt-septième sessions, le SBSTA avait recommandé à la CMP d'adopter deux projets de décision.

18. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président, a pris note de ces rapports.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

19. La CMP était saisie du rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007⁶.

20. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président du SBI, M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran), a présenté le projet de rapport de la vingt-septième session du SBI⁷ et les résultats intéressant la CMP. À ses vingt-sixième et vingt-septième sessions, le SBI avait recommandé à la CMP d'adopter cinq projets de décision et un ensemble de projets de conclusions.

21. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président, a pris note de ces rapports.

IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

(Point 4 de l'ordre du jour)

22. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a invité la Vice-Présidente du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, M^{me} Outi Berghäll (Finlande), à présenter le rapport des troisième et quatrième (première et deuxième parties) sessions du Groupe de travail spécial au nom du Président du Groupe de travail, M. Leon Charles (Grenade).

23. La Vice-Présidente a déclaré que le Groupe de travail spécial avait terminé les travaux inscrits à l'ordre du jour de la reprise de sa quatrième session, qui avaient renforcé et précisé les éléments de la feuille de route de Bali concernant le Protocole de Kyoto. Lors de la reprise de sa quatrième session,

⁴ FCCC/SBSTA/2007/4.

⁵ FCCC/SBSTA/2007/L.11.

⁶ FCCC/SBI/2007/15 et Add.1.

⁷ FCCC/SBI/2007/L.19.

le Groupe de travail spécial avait adopté des conclusions au sujet de l'examen de son programme de travail, de ses méthodes de travail et du calendrier de ses futures sessions⁸. Ces conclusions définissaient clairement le chemin à parcourir pour achever les travaux en 2009. Le Groupe de travail spécial avait convenu d'une série d'activités qui lui permettront d'examiner en détail les éléments identifiés dans ce programme de travail. En 2008, il se consacrera à la recherche de moyens pour atteindre les objectifs en matière d'atténuation des Parties visées à l'annexe I du Protocole de Kyoto. Il se réunira quatre fois et organisera une série d'ateliers et de tables rondes pour faire en sorte que le temps consacré aux discussions techniques soit suffisant compte tenu de la complexité des questions à traiter.

24. La Vice-Présidente a également présenté le rapport de la troisième session du Groupe de travail spécial⁹, le rapport de la première partie de la quatrième session du Groupe¹⁰ et le projet de rapport de la reprise de la quatrième session¹¹.

25. La Vice-Présidente a rappelé qu'en 2007, le Groupe de travail spécial avait réalisé des progrès considérables s'agissant de comprendre les possibilités d'atténuation et les fourchettes des objectifs de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I. Il avait tiré parti des meilleures connaissances scientifiques disponibles, en particulier le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui montrait que pour parvenir aux niveaux les plus faibles de stabilisation de gaz à effet de serre, les émissions des Parties visées à l'annexe I devraient être en 2020 inférieures de 25 à 40 % à ce qu'elles étaient en 1990. Le Groupe de travail spécial a pris note de l'utilité des fourchettes d'émissions mentionnées dans le quatrième rapport d'évaluation et convenu de les réexaminer à l'avenir.

26. La Vice-Présidente a en outre déclaré que le Groupe de travail spécial avait élu pour l'année à venir le Bureau suivant: M. Harald Dovland (Norvège) Président, M. Mama Konate (Mali) Vice-Président et M. Boo-Nam Shin (République de Corée) Rapporteur.

27. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président, a pris note du rapport du Président du Groupe de travail spécial, du projet de rapport de la reprise de la quatrième session du Groupe de travail spécial et des conclusions adoptées par le Groupe de travail spécial lors de la seconde partie de sa quatrième session. Le Président de la CMP a remercié le Président et la Vice-Présidente du Groupe de travail spécial pour la compétence avec laquelle ils avaient dirigé les travaux du Groupe de travail au cours de l'année écoulée et a félicité les Parties des progrès réalisés.

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 5 de l'ordre du jour)

28. À sa 2^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2007/3 (Part. I et Part. II).

29. Dans son introduction, le Président a rappelé que le mécanisme pour un développement propre (MDP) était un mécanisme inédit de collaboration mondiale qui visait à atténuer les changements climatiques tout en encourageant un développement durable dans les pays en développement qui

⁸ FCCC/KP/AWG/2007/L.6/Rev.1.

⁹ FCCC/KP/AWG/2007/2.

¹⁰ FCCC/KP/AWG/2007/4.

¹¹ FCCC/KP/AWG/2007/L.5.

accueillait des projets au titre du MDP. La CMP examinerait bon nombre des éléments clefs de ce mécanisme à sa troisième session.

30. Le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Hans Jürgen Stehr, a fourni un aperçu du rapport annuel du Conseil publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2007/3 (Part. I et Part. II), couvrant la période du 1^{er} novembre 2006 au 19 octobre 2007 et contenant les recommandations faites par le Conseil exécutif comme suite aux demandes de la CMP.

31. Le Président du Conseil exécutif a noté que 2007 avait été, pour le MDP, une autre année de croissance dépassant les prévisions de l'année antérieure. Se référant au rapport mentionné au paragraphe 30, au site Web du MDP et à d'autres sources, il a donné une idée de l'importance du MDP en citant les chiffres du document établi par le secrétariat concernant les investissements et les flux financiers¹². Selon ce document, le montant des capitaux investis, ou devant être investis, dans des projets au titre du MDP enregistrés en 2006 était estimé à 7 milliards de dollars des États-Unis, et celui des capitaux investis, ou devant être investis, dans les projets incorporés dans la réserve de projets du MDP en 2006 à plus de 25 milliards de dollars. En comparaison, le montant total des investissements mobilisés dans le domaine des changements climatiques par le biais du Fonds pour l'environnement mondial depuis sa mise en place était de l'ordre de 14 milliards de dollars.

32. La réserve actuelle de quelque 2 800 activités de projet, dont près de 900 déjà enregistrées, devrait générer la délivrance de plus de 2,6 milliards d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) d'ici à 2012. Le type et l'ampleur des activités envisagées dans ce portefeuille de projets étaient très variables. Environ 60 % des activités correspondaient à des projets de faible ampleur, n'atteignant pas la limite de 60 000 tonnes par an de dioxyde de carbone (CO₂). Depuis 2007, la part des fonds provenant des URCE permettait à l'administration du MDP de s'autofinancer et le Conseil exécutif disposait désormais des ressources nécessaires pour procéder à un examen approfondi des projets soumis pour enregistrement et délivrance. Même si le nombre des dossiers examinés s'était accru, une telle évolution ne devait pas être interprétée comme une marque de défiance à l'égard des entités opérationnelles désignées.

33. Le Président du Conseil exécutif a déclaré qu'il s'agissait désormais pour celui-ci de passer du contrôle des dossiers à une conception commune des méthodes, des outils, de leur application et des normes de qualité. Il fallait donc développer les échanges, sous de nouvelles formes, avec les entités opérationnelles désignées. Le Conseil avait rencontré le Président du Forum des entités opérationnelles désignées lors de ses propres réunions, à l'occasion de l'atelier annuel commun de coordination et avant la troisième session de la CMP, et des accords s'étaient dégagés concernant les possibilités d'intensifier en 2008 le dialogue entre le Conseil exécutif et le Forum. Le manuel de validation et de vérification du MDP, à paraître au début de 2008, contribuerait grandement à faciliter ce dialogue.

34. Notant que le succès du MDP posait également un défi du point de vue de la gestion, le Président du Conseil exécutif a souligné que, dans la répartition des ressources, un juste équilibre devait être trouvé, entre le volume de travail à assumer dans l'immédiat et les mesures à prendre à plus long terme pour introduire des améliorations en matière de gouvernance et de système. Le Conseil avait, dans son précédent plan de gestion, concentré son attention sur la capacité opérationnelle, mais le plan actuel devait aussi prévoir les capacités de gestion et d'appui à mettre en place pour l'avenir. L'orateur a rappelé que la CMP, à sa deuxième session, avait prié le Conseil exécutif de lui faire savoir s'il était en mesure de faire face à la croissance exponentielle du volume de travail avec la structure de gouvernance actuelle. Comme suite à cette demande, le Conseil avait renforcé le rôle fonctionnel du secrétariat dans les travaux préparatoires et mis en place des mesures de gestion et de contrôle de la qualité. Les membres suppléants

¹² *Investment and Financial Flows to Address Climate Change*, consultable à l'adresse: http://unfccc.int/files/essential_background/background_publications_htmlpdf/application/pdf/pub_07_financial_flows.pdf.

participaient pleinement aux travaux du Conseil exécutif et assumaient également les responsabilités communes.

35. D'autres mesures telles que la sélection et les conditions de travail des membres et des membres suppléants du Conseil exécutif débordaient le cadre des prérogatives du Conseil. Les membres devaient posséder les compétences professionnelles et normatives nécessaires pour superviser un mécanisme de marché de la taille du MDP, de portée mondiale et couvrant de multiples secteurs. Les membres consacraient beaucoup de temps à leurs fonctions et continueraient de le faire, sans percevoir de rémunération ni d'indemnité. Le Président du Conseil a noté qu'il incombait aux Parties de faire en sorte que les membres du Conseil continuent de disposer du cadre d'action voulu pour s'acquitter de leurs tâches d'une manière durable.

36. L'orateur a fait observer que la question de l'équilibre régional des activités de projet au titre du MDP demeurerait fort complexe en raison de divers facteurs sur lesquels le Conseil n'avait aucune prise. Celui-ci avait néanmoins élaboré une série de recommandations à l'intention de la CMP. Par ailleurs, le Conseil exécutif suivait de près l'état d'avancement des travaux se rapportant au Cadre de Nairobi¹³. Le «bazar» du MDP, un portail Web permettant de rapprocher les besoins d'information des concepteurs de projets, des experts et des acquéreurs d'URCE, avait été lancé en septembre 2007; des ressources étaient prévues pour procéder régulièrement à des améliorations.

37. Le Conseil avait, en 2007, apporté son concours à deux réunions du Forum des autorités nationales désignées au titre du MDP et les contributions de Parties visées à l'annexe I de la Convention avaient permis d'en financer une troisième. De telles réunions offraient un cadre pour des échanges de connaissances ainsi que la possibilité, pour les autorités nationales désignées, de communiquer avec le Conseil exécutif, les entités opérationnelles désignées, les experts participant aux examens et le secteur privé. Le Conseil escomptait que d'autres possibilités d'interaction se présenteraient en 2008.

38. Le Conseil exécutif avait mis en place le programme d'activité prescrit par la CMP à sa deuxième session en vertu de la décision 1/CMP.2. Le premier programme de ce type, visant à fournir au Bangladesh des systèmes alimentés à l'énergie solaire dans les habitations, en était au stade de la validation. Si elle faisait ses preuves, la notion de programme d'activité poserait un nouveau défi. Le Président du Conseil a noté que celui-ci avait décidé de se mettre en rapport avec les milieux spécialisés dans le microfinancement pour étudier les possibilités de combiner ce mode de financement avec le programme d'activité du MDP.

39. Le Conseil continuerait à s'attacher à s'acquitter du mieux qu'il pouvait de ses fonctions de supervision, en particulier à assurer: 1) le sérieux et l'efficacité des évaluations des réductions d'émissions; 2) la compréhension en général, par les parties prenantes du MDP, de ses processus et de ses critères; 3) la transparence dans les processus de prise de décisions; et 4) la cohérence et la prévisibilité. Le Conseil comptait affiner ce système pour permettre aux Parties d'incorporer le MDP dans le régime de l'après-2012.

40. Le Président du Conseil exécutif a conclu en remerciant les membres du Conseil, en particulier le Vice-Président et les membres qui avaient fait office de président et de vice-président de groupes d'étude et de groupes de travail, de leur soutien et de leurs importantes contributions aux réalisations du Conseil au cours de la période considérée, de même que les participants aux projets, les autorités nationales désignées, les entités opérationnelles et autres acteurs de leur appui constant et de leurs observations constructives concernant le fonctionnement du MDP.

¹³ http://cdm.unfccc.int/Nairobi_Framework/index.html.

41. À la suite du rapport du Président du Conseil, des déclarations ont été faites par les représentants de 34 Parties, dont des représentants parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et des pays les moins avancés. Des déclarations ont également été faites par un État ayant le statut d'observateur et par un représentant de l'International Emissions Trading Association (IETA) au nom d'organisations non gouvernementales du monde des affaires et des milieux professionnels.

42. Le Président a déclaré que, pour prendre acte du travail accompli par le Conseil exécutif et guider ses travaux futurs, la CMP à sa troisième session devrait adopter une décision. La CMP a donc décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. John Kilani (Qatar) et M. Georg Borsting (Norvège).

43. Le Président a également rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP. M. William Kojo Agyemang-Bonsu (Ghana) poursuivrait des consultations sur la question. Il a été rappelé aux Parties que les candidatures devraient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

44. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a fait savoir que le groupe de contact avait élaboré un projet de décision. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président¹⁴, a adopté la décision 2/CMP.3 intitulée «Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

45. À la même séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations menées par M. Agyemang-Bonsu au sujet de l'élection des membres du Conseil exécutif du MDP. La CMP, agissant sur proposition du Président, a élu les membres et membres suppléants suivants:

Membres	Suppléants	
M ^{me} Natalia Berghi	M ^{me} Diana Harutyunyan	Europe orientale
M. Clifford Mahlung	M. Tuiloma Neroni Slade	Petits États insulaires en développement
M. Lex de Jonge	M. Pedro Martins Barata	Parties visées à l'annexe I
M. Paulo Manso	M. Hussein Badarin	Parties non visées à l'annexe I
M. Phillip M. Gwage	M. Xuedu Lu	Parties non visées à l'annexe I
M. Hugh Sealy (remplaçant)		Amérique latine et Caraïbes

VI. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 6 de l'ordre du jour)

46. À sa 2^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2007/4 (Part. I et Part. II).

47. Le Président a rappelé que l'application conjointe en vertu de l'article 6 du Protocole de Kyoto prévoyait, pour des Parties visées à l'annexe I, la possibilité d'acquérir des unités de réduction

¹⁴ FCCC/KP/CMP/2007/L.3.

des émissions découlant de projets accueillis par toute autre Partie ayant le même statut, visant à réduire les émissions ou à renforcer les absorptions de gaz à effet de serre.

48. À l'invitation du Président, la Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, M^{me} Fatou Gaye, a donné un aperçu du rapport du Comité publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2007/4 (Part. I et Part. II). Elle a en outre appelé l'attention sur les tâches que le Comité avait accomplies jusqu'à sa dernière réunion et au cours de celle-ci, qui s'était achevée le 27 novembre 2007.

49. Au cours de l'année écoulée, le Comité de supervision avait axé son action sur la gestion du cycle des projets et le processus d'agrément. Cent descriptifs de projet avaient été soumis et affichés sur le site Web consacré à l'application conjointe et deux décisions concernant des descriptifs de projet qui devaient faire l'objet d'un examen par le Comité de supervision avaient été soumises et publiées. M^{me} Gaye a noté que, pendant la période considérée, le Comité de supervision s'était occupé en priorité de l'agrément des entités indépendantes, conscient que la première période d'engagement allait bientôt commencer. La première série de recommandations du Groupe de l'agrément concernant l'agrément des entités indépendantes était attendue en 2008.

50. M^{me} Gaye a insisté sur le fait que les Parties contribuaient au fonctionnement de l'application conjointe. Trente Parties visées à l'annexe I avaient fourni au secrétariat des informations sur leurs points de contact nationaux. Vingt et une de ces Parties avaient également fourni des informations sur leurs lignes directrices et procédures nationales pour l'agrément de projets relatifs à l'application conjointe. M^{me} Gaye a invité les Parties souhaitant participer aux projets d'application conjointe qui n'avaient pas encore fourni cette information à la communiquer.

51. Évoquant les défis futurs, la Présidente a indiqué que le prochain exercice biennal serait marqué par l'avancée continue du processus d'agrément et les opérations liées aux projets. Ces défis seraient notamment: 1) une charge de travail importante concernant l'agrément des entités indépendantes; 2) une augmentation des travaux en rapport avec les décisions; 3) la poursuite de l'examen des procédures de la deuxième filière et le processus d'agrément; 4) l'augmentation des interactions avec les entités indépendantes candidates ou agréées; 5) la poursuite des interactions avec les points de contact nationaux des Parties; 6) la fourniture de plus d'informations et une sensibilisation accrue au sujet de l'application conjointe; et 7) le réexamen des ressources afin de s'assurer que le Comité de supervision et le secrétariat pouvaient continuer d'assurer le soutien nécessaire du processus de l'application conjointe.

52. Tout en exprimant la gratitude du Comité de supervision aux Parties qui avaient contribué au financement des activités du Comité, M^{me} Gaye a noté que le Comité n'avait pas reçu en 2006-2007 tous les fonds prévus dans le plan de gestion de l'application conjointe, ce qui avait entraîné des retards dans le recrutement du personnel de secrétariat du Comité. Faisant valoir que le plan de gestion soumis à la CMP était modeste et réaliste, M^{me} Gaye a souligné qu'il était très important de réunir suffisamment de ressources pour appliquer le plan de gestion dans son intégralité et a demandé que les Parties versent leurs contributions au plus tôt. Elle a relevé que, même avec les redevances, le Comité de supervision ne serait pas financièrement autonome jusqu'en 2010, au plus tôt. Le Comité de supervision a recommandé que la CMP examine attentivement sa situation financière et prenne des mesures appropriées.

53. En conclusion, la Présidente a remercié tous les participants à des projets, les acteurs et les Parties qui avaient soutenu l'application conjointe, ainsi que les membres et membres suppléants du Comité de supervision, en particulier le Coprésident, qui avaient beaucoup contribué au succès du Comité pendant la période considérée. Elle a également remercié le secrétariat de ses efforts et de son soutien au cours de l'année écoulée.

54. Après la présentation du rapport par la Présidente du Comité de supervision, la parole a été donnée au secrétariat qui a fait une déclaration sur des questions plus vastes liées à l'application conjointe. Un représentant du secrétariat a noté que les Parties qui accueilleraient des projets de la première filière

étaient tenues de rendre publiques les informations concernant leurs projets. Le secrétariat aurait besoin que la CMP lui donne de nouvelles directives sur les moyens à utiliser, et jusqu'à quel point, pour faciliter la publication de ces informations. Dans ce contexte, il serait peut-être bon aussi d'envisager des directives sur la communication efficace d'informations sur les projets au relevé international des transactions, étant donné qu'il est nécessaire d'avoir un identificateur par projet. Le représentant du secrétariat a indiqué que les Parties souhaiteraient peut-être envisager de donner au secrétariat de nouvelles indications au sujet de ces questions.

55. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, et l'un d'entre eux a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Un représentant de l'IETA a fait une déclaration au nom d'organisations non gouvernementales des secteurs commercial et industriel.

56. Le Président a déclaré que, pour prendre acte des travaux accomplis et indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la CMP adopte une décision à sa troisième session. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. József Feiler (Hongrie) et M. Agyemang-Bonsu. Le Président a également rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire plusieurs membres et membres suppléants du Comité de supervision.

M. Agyemang-Bonsu engagerait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devaient être soumises par écrit par les mandants qui ne l'avaient pas encore fait.

57. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a fait savoir que le groupe de contact avait rédigé un projet de décision. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président¹⁵, a adopté la décision 3/CMP.3 intitulée «Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

58. À la même séance, le Président a annoncé le résultat des consultations engagées par M. Agyemang-Bonsu au sujet des élections au Comité de supervision. Agissant sur proposition du Président, la CMP a élu les membres et membres suppléants suivants:

Membres	Suppléants	
M. Derrick Oderson	M ^{me} Ngedikes Olai Uludong-Polloi	Petits États insulaires en développement
M. Olle Björk	M. Franz-Josef Schafhausen	Parties visées à l'annexe I
	M. Benoît Leguet (remplaçant)	Parties visées à l'annexe I
M. Oleg Pluzhnikov	M ^{me} Agnieszka Galan	Parties visées à l'annexe I en transition
	M. Georgiy Geletukha (remplaçant)	Parties visées à l'annexe I en transition
M. Muhammed Quamrul Chowdhury	M. Maosheng Duan	Parties non visées à l'annexe I
M. Carlos Fuller	M. Javier Andrés Hubenthal	Parties non visées à l'annexe I

¹⁵ FCCC/KP/CMP/2007/L.2.

VII. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 7 de l'ordre du jour)

59. À sa 3^e séance, le 5 décembre, la CMP a examiné le document FCCC/KP/CMP/2007/6, contenant le deuxième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions, qui apporte des informations sur les activités du Comité au cours de sa deuxième année d'existence, allant du 9 septembre 2006 au 7 septembre 2007. Le Président a invité le Coprésident du Comité de contrôle et le Président de son groupe de l'application, M. Raúl Estrada Oyuela, à présenter le rapport.

60. M. Estrada a noté que, pendant la période considérée, le Comité de contrôle du respect des dispositions avait, avec l'appui du secrétariat, renforcé ses modalités et procédures afin de: 1) satisfaire aux prescriptions du Protocole; 2) rendre ses opérations plus transparentes en diffusant ses réunions sur le Web (en direct et à la demande sur le site Web de la Convention); et 3) limiter ses dépenses de fonctionnement en utilisant des moyens électroniques de communication et en réduisant le nombre de réunions qu'il tenait chaque année.

61. Le Comité a demandé à la CMP: 1) d'adopter des critères bien précis qui lui permettraient d'orienter ses travaux lorsque les Parties soumettent en retard leur quatrième communication nationale et les informations supplémentaires prévues au paragraphe 2 de l'article 7 du Protocole de Kyoto (quatrième communication nationale et information supplémentaire); 2) d'accorder les moyens nécessaires pour prendre en charge les experts qui analysent les informations et les rapports soumis par les Parties au titre du Protocole de Kyoto; 3) de faire en sorte que les ressources suffisent pour garantir l'indépendance des membres du Comité de contrôle du respect des dispositions; et 4) d'accélérer l'octroi de l'immunité aux membres des organes créés au titre du Protocole.

62. Au cours de la quatrième réunion de la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions, tenue du 5 au 7 septembre 2007, les membres et membres suppléants avaient prêté serment, conformément au texte approuvé à la deuxième session de la CMP. Ils s'étaient clairement engagés à garantir le caractère confidentiel des sujets qu'ils traiteraient et des conflits éventuels d'intérêts. La plénière avait également reçu du secrétariat des informations concernant des retards dans la soumission des quatrième communication nationale et des informations supplémentaires.

63. La plénière avait reçu les rapports d'examen des rapports initiaux¹⁶ de l'Autriche, de la Hongrie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse. Les équipes d'experts chargées des examens n'avaient pas indiqué de questions de mise en œuvre dans ces rapports. Au cours de son débat sur ce point, le groupe de l'application avait considéré la question de l'admissibilité rapide et les effets des dispositions du Protocole relatives à l'application conjointe, au MDP et aux échanges de droits d'émission sur la base du texte des annexes aux décisions ci-après: décision 3/CMP.1, annexe, paragraphe 32, décision 9/CMP.1, annexe, paragraphe 22, et décision 11/CMP.1, annexe, paragraphe 3. Comme aucune équipe d'experts n'avait indiqué de questions de mise en œuvre et considérant que les systèmes de transfert des crédits créés en vertu du Protocole existaient déjà, M. Estrada avait proposé que le groupe de l'application informe le secrétariat qu'il n'examinait aucune question de mise en œuvre. Si cette suggestion n'avait pas été acceptée par le groupe de l'application, seize mois devraient s'écouler avant la conclusion de l'admissibilité initiale.

¹⁶ Rapports pour faciliter le calcul de la quantité attribuée à une Partie visée à l'annexe I conformément aux paragraphes 7 et 8 du Protocole de Kyoto, et démontrer qu'elle est à même de comptabiliser les émissions et la quantité attribuée.

64. Après la quatrième réunion de la plénière, le secrétariat avait transmis aux membres et membres suppléants les rapports sur l'examen des rapports initiaux du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de la Lituanie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède; aucun n'avait fait état de questions relatives à la mise en œuvre.

65. S'agissant des ressources indispensables pour les travaux du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Estrada a pris bonne note des contributions versées par la Belgique, l'Espagne, la Finlande, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse pour l'exercice biennal 2006-2007.

66. Dans les paragraphes 22 et 23 du deuxième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions, mentionné plus haut dans le paragraphe 59, la plénière du Comité avait noté avec préoccupation que certaines Parties qui avaient pris des engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions n'avaient pas encore fait parvenir leur quatrième communication nationale avec les informations supplémentaires. M. Estrada a demandé à la CMP d'indiquer au Comité s'il devait prendre des mesures particulières lorsque le secrétariat lui signalait des retards dans la soumission des rapports des Parties. M. Estrada a rappelé que le Comité attendait des équipes d'experts des rapports de qualité soumis dans les délais prévus. Le Comité, dans son deuxième rapport annuel, s'était déclaré préoccupé par l'éventualité que les experts ne reçoivent pas un appui suffisant pour participer aux examens à l'avenir. M. Estrada a souligné que des ressources étaient nécessaires pour former de nouveaux experts et a relevé que ces experts auraient à jouer un plus grand rôle à l'avenir.

67. M. Estrada a fait observer qu'il existait une contradiction entre le fait que les membres et membres suppléants du Comité avaient été élus à titre personnel, d'une part, et le fait que certains d'entre eux ne pouvaient prétendre à un financement en vertu des pratiques actuelles concernant une aide financière pour participer aux réunions du Comité, d'autre part. Le Comité avait soumis à la CMP des propositions concernant cette question dans les paragraphes 26 et 27 de son deuxième rapport annuel.

68. Après la présentation du rapport, un représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

69. Le Président a déclaré que la CMP devrait prendre une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact coprésidé par M. Denis Langlois (Canada) et M. Eric Mugurusi (République-Unie de Tanzanie) en vue de conduire le débat dès que possible au cours de la deuxième semaine de la session. Le Président a rappelé aux Parties que la CMP aurait à élire à la session en cours des membres et membres suppléants du Comité pour pourvoir les postes vacants dans les groupes de la facilitation et de l'application. M. Agyemang-Bonsu engagerait des consultations sur la question. Le Président a rappelé aux Parties que les candidatures devaient être soumises par écrit pendant les consultations qui auraient lieu à cet effet.

70. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a fait savoir que le groupe de contact avait produit un projet de décision. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président¹⁷, a adopté la décision 5/CMP.3 intitulée «Contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

71. À la même séance, le Président a présenté les résultats des consultations engagées par M. Agyemang-Bonsu au sujet des élections au service de la facilitation et au service de l'application du Comité de contrôle du respect des dispositions. La CMP, agissant sur proposition du Président, a élu les membres suivants:

¹⁷ FCCC/KP/CMP/2007/L.4.

Groupe de la facilitation

Membres	Suppléants	
M. Valeriy Sedyakin	M. Roman Shirma	Europe orientale
M. Marc Pallemmaerts	M. Adrian Paul Roberts	Europe occidentale et autres
M. Pedro Luis Pedrosa Cuesta	M. António Monteiro Lima	Petits États insulaires en développement
M ^{me} Anna Dixelius	M. Nicola Notaro	Parties visées à l'annexe I
M. Isidore Nonga Zongo	M ^{me} Inar Ichsana Ishak	Parties non visées à l'annexe I

Groupe de l'application

Membres	Suppléants	
M. Oleg Shamanov	M. Vladimir Tarasenko	Europe orientale
M. René Lefebvre	M. Gerhard Loibl	Europe occidentale et autres
M. Amjad Abdulla	M ^{me} Mary Jane Mace	Petits États insulaires en développement
M. Stephan Michel	M ^{me} Kirsten Jacobsen	Parties visées à l'annexe I
M. Ilhomjon Rajabov	M. Ainun Nishat	Parties non visées à l'annexe I

**VIII. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question
des procédures et mécanismes relatifs au respect
des dispositions**

(Point 8 de l'ordre du jour)

72. La question avait été renvoyée au SBI pour examen.

73. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a rappelé que le Président du SBI avait fait savoir que le SBI n'avait pu parvenir à un accord sur cette question et en poursuivrait l'examen à sa vingt-huitième session.

**IX. Rapport de l'administrateur du relevé international
des transactions mis en place au titre
du Protocole de Kyoto**

(Point 9 de l'ordre du jour)

74. La question avait été renvoyée au SBI pour examen.

75. À sa 9^e séance, les 14 et 15 décembre, la CMP, agissant sur proposition du Président, a pris note des conclusions adoptées par le SBI au sujet de cette question¹⁸.

¹⁸ FCCC/SBI/2007/L.21.

X. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: notification et examen

(Point 10 de l'ordre du jour)

76. La question avait été renvoyée au SBI pour examen.

77. À sa 9^e séance, les 14 et 15 décembre, la CMP, agissant sur la recommandation du SBI¹⁹, a adopté la décision 8/CMP.3 intitulée «Compilation-synthèse des informations supplémentaires figurant dans les quatrièmes communications nationales soumises en application du paragraphe 2 de l'article 7 du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

78. À la même séance, la CMP, agissant sur la recommandation du SBI²⁰, a adopté la décision 7/CMP.3 intitulée «Mise en évidence des progrès accomplis par les Parties visées à l'annexe I de la Convention dans l'exécution des engagements au titre du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

XI. Deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9: portée et contenu

(Point 11 de l'ordre du jour)

79. Pour l'examen de ce point à sa 2^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2007/Misc.1 et Add.1 et 2 et FCCC/KP/CMP/2007/INF.1.

80. Le Président a rappelé que conformément au paragraphe 2 de l'article 9 du Protocole de Kyoto, le premier examen avait eu lieu à la deuxième session de la CMP. Il a également rappelé que la CMP, par sa décision 7/CMP.2, avait décidé que le deuxième examen aurait lieu à sa quatrième session. Elle avait également convenu d'examiner la portée et le contenu de cet examen au cours de la présente session.

81. Après avoir rappelé que la réussite de cet examen était indispensable au succès de l'ensemble de la session, le Président a invité les Parties à s'exprimer.

82. Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont des représentants s'exprimant au nom du Groupe africain, de la Communauté européenne et de ses États membres et de l'Alliance des petits États insulaires. Un État observateur a fait une déclaration au nom du Groupe composite.

83. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de constituer sur ce point de l'ordre du jour un groupe de contact coprésidé par M. Adrian Macey (Nouvelle-Zélande) et M. Raphael de Azeredeo (Brésil) afin de poursuivre l'examen de la question. Le Président a demandé au groupe d'élaborer une décision sur la portée et le contenu du deuxième examen et d'étudier les préparatifs nécessaires en 2008 en vue de reprendre l'examen à la fin de l'année.

84. Le Président a invité le groupe à garder présents à l'esprit, lorsqu'il élaborera cette décision, les travaux que devait entreprendre le Groupe de travail spécial, concernant en particulier l'analyse des moyens d'atteindre les objectifs d'atténuation des Parties visées à l'annexe I et la manière de renforcer leur efficacité et leur contribution au développement durable. Il a demandé au groupe d'agir en bon stratège afin d'éviter les doubles emplois.

¹⁹ FCCC/SBI/2007/L.25/Add.1.

²⁰ FCCC/SBI/2007/15/Add.1 et Corr.1.

85. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a fait savoir qu'après avoir été examinée par le groupe de contact, la question avait été abordée lors des consultations ministérielles qu'il avait convoquées, puis de consultations dirigées par M. David Parker (Nouvelle-Zélande). Ces consultations avaient débouché sur un projet de décision pour adoption par la CMP. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président²¹, a adopté la décision 4/CMP.3 intitulée «Portée et contenu du deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

86. À la suite de l'adoption de la décision, le représentant de l'Ukraine a déclaré que les dispositions de l'alinéa *a* du paragraphe 6 allaient à l'encontre des intérêts des pays en transition et en particulier de l'Ukraine. La délégation ne souhaitait toutefois pas s'opposer au consensus. L'initiative proposée ne facilitera pas le succès des projets exécutés en Ukraine, que ce soit ou non dans le cadre du mécanisme d'application conjointe. La délégation ukrainienne insistera à l'avenir pour que cette question soit activement étudiée, en tenant compte de la position de l'Ukraine.

XII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

87. L'examen de la question avait été renvoyé au SBI.

88. À sa 9^e séance, les 14 et 15 décembre, la CMP, agissant sur proposition du Président, a pris note des conclusions adoptées par le SBI au sujet de cette question²².

89. À la même séance, le Président a rappelé que le SBI n'avait pas été en mesure de parvenir à un accord au sujet du renforcement des capacités des pays en développement. La question avait donc été examinée lors des consultations ministérielles, qui avaient permis de parvenir à un ensemble de projets de conclusions pour adoption par la CMP.

90. À la même séance, la CMP, agissant sur recommandation du Président, a adopté cet ensemble de conclusions intitulé «Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto»²³.

2. Conclusions

91. La CMP a accueilli avec satisfaction le rapport de synthèse²⁴ sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement annexé à la décision 2/CP.7 (cadre pour le renforcement des capacités) et a pris acte de la diversité des activités de renforcement des capacités en cours d'exécution par les Parties.

92. La CMP a en outre accueilli avec satisfaction les informations²⁵ que les Parties et les organisations compétentes ont communiquées au sujet de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités, en application du paragraphe 1 de la décision 6/CMP.2.

²¹ FCCC/KP/CMP/2007/L.8.

²² FCCC/SBI/2007/L.28.

²³ FCCC/KP/CMP/2007/L.6.

²⁴ FCCC/SBI/2007/25.

²⁵ FCCC/SBI/2007/Misc.8 et Add.1.

93. La CMP a pris note des travaux sur les méthodes de suivi et d'évaluation relatives au cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et les a jugés pertinents aussi pour le renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Elle a reconnu que la définition de méthodes de suivi et d'évaluation pertinentes aux niveaux national et mondial nécessitait des travaux plus poussés et a invité les Parties à communiquer au secrétariat, au plus tard le 15 août 2008, des informations sur leurs expériences en matière de suivi et d'évaluation au niveau national, pour que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) puisse les examiner à sa vingt-neuvième session (décembre 2008). Elle a en outre demandé au secrétariat d'établir, pour examen par le SBI à sa vingt-neuvième session, un document technique contenant des méthodes de suivi et d'évaluation à différents niveaux et tenant compte des exposés faits lors de l'atelier d'experts sur le suivi et l'évaluation du renforcement des capacités organisé à St. John's (Antigua-et-Barbuda) les 5 et 6 novembre 2007²⁶, les communications des Parties susmentionnées et d'autres informations pertinentes, pour examen par le SBI à sa vingt-neuvième session.

94. La CMP est convenue que le document technique visé au paragraphe 93 ci-dessus devrait être présenté en même temps que celui visé au paragraphe 5 du document FCCC/CP/2007/L.5.

95. La CMP a renouvelé la demande²⁷ adressée aux Parties de continuer à prendre les mesures pour aider les Parties non visées à l'annexe I de la Convention, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en ayant à l'esprit les difficultés qu'éprouve l'Afrique à attirer des projets au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP), à mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités, telles que définies dans la décision 29/CMP.1, afin de faciliter la participation des pays concernés au mécanisme.

96. La CMP a souligné le rôle important que jouent les initiatives telles que le Cadre de Nairobi²⁸ et d'autres activités multilatérales et bilatérales en vue d'appuyer des activités concrètes de renforcement des capacités sur le terrain et de favoriser une participation plus large des Parties au MDP.

XIII. Fonds pour l'adaptation

(Point 13 de l'ordre du jour)

97. La question avait été renvoyée au SBI pour examen.

98. À sa 9^e séance, les 14 et 15 décembre, la CMP, agissant sur recommandation du SBI²⁹, a adopté la décision 1/CMP.3 intitulée «Fonds pour l'adaptation» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

99. À la même séance, le Président a présenté les résultats des consultations engagées par M. Agyemang-Bonsu concernant les élections au Conseil du Fonds pour l'adaptation. Agissant sur proposition du Président, la CMP a élu les membres suivants:

²⁶ <http://www.unfccc.int/4080.php>.

²⁷ Décision 6/CMP.2, par. 3.

²⁸ Voir note 10 ci-dessus.

²⁹ FCCC/SBI/2007/L.30.

Membres	Suppléants	
M. Cheik Ndiaye Sylla	M ^{me} Emily Ojoo-Massawa	Afrique
M ^{me} Merlyn Van Voore	M ^{me} Elsayed Sabry Mansour	Afrique
M. Mohammed Al-Maslamani	M. Damdin Davgadorj	Asie
M. Mahendra Siregar	M ^{me} Tatyana Ososkova	Asie
M. Janota Bzowski	M ^{me} Dinara Gershinkova	Europe orientale
M ^{me} Ermira Fida	M ^{me} Iryna Trofimova	Europe orientale
M. Jeffery Spooner	M. Luis Paz Castro	Amérique latine et Caraïbes
M. Luis Santos	M. Octavio Pérez Pardo	Amérique latine et Caraïbes
M. Anton Hilber	M. Hans Olav Ibrekk	Europe occidentale et autres
M. Marita Steinke	M. Markku Kanninen	Europe occidentale et autres
M. Richard Muyungi	M. Mohammad Qamar Munir	Pays les moins avancés
M. Naoya Tsukamoto	M. Alejandro Nieto	Parties visées à l'annexe I
M. Julien Rencki	M. Yvan Biot	Parties visées à l'annexe I
M. Carlos Rufino Costa	M. William Kojo Agyemang-Bonsu	Parties non visées à l'annexe I
M. Farrukh Iqbal Khan	M. Bruno Sekoli	Parties non visées à l'annexe I
<i>En attente</i>	<i>En attente</i>	Petits États insulaires en développement

100. À la même séance, le Président a fait savoir que le Président de l'Alliance des petits États insulaires l'avait informé de la poursuite des consultations concernant la désignation des représentants du groupe. La CMP, agissant sur proposition du Président, a instamment prié le coordonnateur de l'Alliance de poursuivre ses consultations en vue de soumettre des noms au Président et au secrétariat au cours de l'intersession et a convenu qu'une fois que cela serait fait, les personnes concernées seraient réputées avoir été élues à cette 9^e séance, conformément à la pratique internationale³⁰.

XIV. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 14 de l'ordre du jour)

101. La question avait été renvoyée au SBI pour examen.

³⁰ Au cours de la période intersessions, le Président de l'Alliance des petits États insulaires a désigné les personnes dont les noms suivent, qui se partageront le mandat de deux ans: M. Énele Sopoaga (15 décembre 2007-14 décembre 2008) et M. Leonard Nurse (15 décembre 2008-14 décembre 2009). M. Amjad Abdulla a été nommé suppléant.

102. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a rappelé le rapport du Président du SBI par lequel ce dernier faisait savoir que le SBI n'avait pu parvenir à un accord au sujet de cette question et en poursuivrait l'examen à sa vingt-huitième session. La CMP, agissant sur proposition du Président, a pris note de cette information.

XV. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 15 de l'ordre du jour)

103. L'examen de cette question avait été renvoyé au SBSTA.

104. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a rappelé le rapport du Président du SBSTA aux termes duquel le SBSTA n'avait pu parvenir à un accord au sujet de cette question. La CMP, agissant sur proposition du Président, a pris note de cette information.

XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 16 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007 (Point 16 a) de l'ordre du jour)

105. La question avait été renvoyée au SBI pour examen.

106. À sa 9^e séance, les 14 et 15 décembre, la CMP, agissant sur recommandation du SBI³¹ a adopté la décision 10/CMP.3 intitulée «Exécution du budget de l'exercice biennal de 2006-2007» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (Point 16 b) de l'ordre du jour)

107. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a rappelé qu'à sa vingt-sixième session, le SBI avait recommandé à la CMP d'adopter au sujet de cette question un projet de décision par laquelle la CMP approuvait les éléments du budget recommandé concernant le Protocole de Kyoto³². Il a proposé de modifier ce projet de décision en y incorporant le texte ci-après, omis lors de la vingt-sixième session du SBI: «prie le secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour établir un fonds d'affectation spéciale distinct pour les recettes provenant des redevances et les parts des revenus aux fins de l'administration du mécanisme de développement propre»³³.

108. À la même séance, les 14 et 15 décembre, la CMP, faisant suite à cette recommandation, a adopté la décision 11/CMP.3 intitulée «Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

³¹ FCCC/SBI/2007/L.23/Add.2.

³² FCCC/SBI/2007/15/Add.1.

³³ Le libellé de ce texte figurait dans l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2007/1, par. 59).

XVII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 17 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

109. À la neuvième séance, les 14 et 15 décembre, le Président a rappelé que le SBSTA avait recommandé à la CMP d'adopter, au titre de ce point de l'ordre du jour, un projet de décision sur les bonnes pratiques³⁴. Il a observé qu'à cette occasion le SBSTA avait également recommandé d'apporter quelques modifications techniques à la version finale. À la même séance, la CMP, agissant sur cette recommandation, a adopté la décision 6/CMP.3 intitulée «Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», telle que révisée (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

110. À la même séance, la CMP, agissant sur la recommandation du SBSTA³⁵, a adopté la décision 9/CMP.3 intitulée «Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre» (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

111. À la même séance, le Président a rappelé qu'à sa treizième session la Conférence des Parties avait adopté la décision 14/CP.13 relative aux dates et lieux de ses quatorzième et quinzième sessions. Il a également rappelé qu'en vertu du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, les sessions de la CMP doivent se tenir parallèlement à celles de la Conférence des Parties, sauf décision contraire. La CMP, agissant sur proposition du Président, a approuvé la décision 14/CP.13.

112. À la même séance, la CMP, agissant sur une recommandation du SBI³⁶, a adopté un ensemble de projets de conclusions intitulé «Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto».

2. Conclusions

113. La CMP a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire exécutif sur les mesures prises conformément à la décision 9/CMP.2³⁷.

114. La CMP a pris note de la nécessité d'une solution effective, juridiquement fondée et à long terme de la question des privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.

115. La CMP a convenu de traiter la question des privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués à l'occasion du deuxième examen du Protocole de Kyoto, en application de son article 9.

³⁴ FCCC/SBSTA/2007/L.21/Add.1.

³⁵ FCCC/SBSTA/2007/L.18/Add.1.

³⁶ FCCC/SBI/2007/L.20.

³⁷ FCCC/KP/CMP/2007/2.

XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)

116. La réunion de haut niveau commune à la treizième session de la Conférence des Parties et à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties et de la CMP à la 3^e séance de la Conférence des Parties et à la 4^e séance de la CMP, le 12 décembre.

117. Le Président a fait observer que le grand nombre de chefs d'État et de gouvernement présents à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bali témoignaient de la gravité et de l'urgence du problème du changement climatique ainsi que de la sincérité avec laquelle la communauté internationale y faisait face.

A. Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

118. Lors de la cérémonie d'ouverture, les participants ont entendu un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. Le texte de ce message est reproduit à l'annexe I du présent document.

B. Déclaration du Président de l'Indonésie

119. Souhaitant la bienvenue à tous les participants, le Président de l'Indonésie, M. Susilo Bambang Yudhoyono, a déclaré que la présente conférence avait pour but de répondre aux attentes de plus de 6 milliards d'habitants de la planète et de défendre les intérêts des générations futures. Il a fait observer que, selon les décisions qui y seraient prises, l'humanité vivrait dans un monde dont la température moyenne grimperait de 2 °C ou – ce qui serait catastrophique – de 5 °C. Le défi consistait à traduire une formule simple, à savoir «moins d'émissions, davantage de puits», en une architecture complexe mais ambitieuse de coopération mondiale sur les changements climatiques.

120. Le Président indonésien a fait observer que les pays développés, ayant eux-mêmes accepté leur responsabilité historique pour les changements climatiques, devaient continuer à jouer un rôle moteur dans la lutte contre les changements climatiques. Il faudrait qu'ils redoublent d'efforts pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et qu'ils renforcent la coopération financière et technique avec les pays en développement, notamment dans le domaine de la protection des forêts. Pour leur part, les pays en développement devraient s'engager sur la voie du développement durable en intégrant les questions d'environnement dans leur plan de développement national, et ceux d'entre eux qui avaient des forêts devaient préserver celles-ci et en accroître la superficie. Les pays en développement qui connaissaient une forte croissance économique devaient planifier un développement à long terme entraînant peu d'émissions de carbone, en s'appuyant sur un marché du carbone en forte expansion. Les pays développés et les pays en développement devaient, ensemble, intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation dans leurs stratégies de développement national et apprendre à concilier croissance économique forte et réduction des émissions.

121. Estimant que des changements de fond devaient être impulsés par les gouvernements et par les marchés, le Président Yudhoyono a souligné l'importance des réunions spéciales des Ministres du commerce et des finances, qui se tenaient à Bali parallèlement à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a également mis en évidence les efforts de l'Indonésie visant à atténuer les effets des changements climatiques, notamment des programmes de conservation des forêts et des politiques destinées à accroître la part des sources d'énergie renouvelables et de remplacement, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation efficace des combustibles d'origine fossile. En fin de compte, tous les efforts des pays développés et des pays en développement devaient s'inscrire dans un cadre multilatéral cohérent; il était essentiel que la présente conférence débouche sur une «feuille de route de Bali» ouvrant la voie à un accord qui serait adopté au plus tard fin 2009.

C. Déclaration du Secrétaire exécutif

122. Le Secrétaire exécutif a déclaré que l'année 2007 avait marqué la fin définitive de l'âge d'or des sceptiques des changements climatiques et que l'élan politique et le degré de sensibilisation de l'opinion publique mondiale n'avaient jamais été aussi élevés. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avait délivré un message aisément compréhensible de tous, confirmant que les changements climatiques étaient le résultat des activités humaines; les conséquences étaient graves et personne n'y échapperait, les pauvres étant les plus touchés; enfin, des moyens peu coûteux de faire face au problème existaient: une action concertée et immédiate permettrait d'éviter certaines des projections les plus catastrophiques.

123. Si aucune mesure n'était prise, les conséquences des changements climatiques pourraient plonger le monde dans des conflits. En 2010, on pourrait compter jusqu'à 50 millions de personnes déplacées du fait des changements climatiques, de la désertification et de la déforestation. La course à l'eau, à l'énergie et à la nourriture pourrait entraîner des rivalités ethniques et des conflits régionaux.

124. Pour faire face à l'augmentation vertigineuse de la demande énergétique mondiale, un investissement de 20 000 milliards de dollars serait nécessaire jusqu'en 2030. Le défi consistait à amener ce «superpétrolier de l'investissement» à changer de cap et à se diriger vers une réduction des émissions. Faute de cela, les émissions mondiales enregistraient d'ici à 2050 une augmentation de 50 %, au lieu d'une diminution – nécessaire – de 50 %. Pour que le monde puisse changer de cap et tendre vers une économie caractérisée par de faibles émissions, les Parties présentes à la Conférence devaient lancer des négociations officielles, s'entendre sur un ordre du jour ambitieux et fixer à 2009 la date butoir des négociations.

D. Déclaration du Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

125. Dans une déclaration vidéo prononcée à l'ouverture de la réunion de haut niveau, le Président du GIEC, M. Rajendra Pachauri, a indiqué que l'élaboration du quatrième rapport d'évaluation du GIEC avait été menée à bien, avec la publication de son rapport de synthèse à Valence (Espagne), le 16 novembre 2007. Dans ce rapport de synthèse, les constatations collectives des rapports des trois groupes de travail étaient présentées dans un cadre intégré, ce qui faisait de ce rapport un document de fond extrêmement important. M. Pachauri a mis en évidence les principales constatations exposées dans le quatrième rapport d'évaluation. Il a mis l'accent sur l'importance des changements intervenus dans le système climatique au cours du XX^e siècle, notamment une forte augmentation des températures moyennes mondiales ainsi qu'un accroissement considérable des précipitations dans certaines régions du monde et une aggravation des pénuries d'eau dans d'autres régions.

126. Selon les projections du GIEC, la moyenne des températures mondiales augmenterait, d'ici la fin du siècle, d'au moins 2,5 °C par rapport à la moyenne du début du XX^e siècle. Cette augmentation aurait des conséquences inquiétantes pour l'ensemble des régions du monde, notamment une aggravation de la pénurie d'eau, une élévation du niveau de la mer et un accroissement spectaculaire des risques d'extinction de certaines espèces végétales et animales. Il existe partout dans le monde des lieux où des inondations en zones côtières et une élévation du niveau de la mer pourraient rendre certaines régions très vulnérables, notamment les villes situées dans de grands deltas comme Shanghai, Kolkata et Dhaka.

127. M. Pachauri a insisté sur le fait que l'ensemble des incidences négatives des changements climatiques pourrait être évité ou atténué si des mesures efficaces visant à réduire les émissions de GES étaient rapidement prises. Il a également souligné que le coût des mesures d'atténuation n'était pas très élevé. Afin de stabiliser l'augmentation de la moyenne des températures à un maximum de 2 à 2,4 °C, il faudrait stabiliser les niveaux de concentration de GES à 445-490 ppm d'équivalent de dioxyde de

carbone. Le coût des mesures à prendre pour atteindre cet objectif d'ici à 2030 équivaldrait à une diminution de 0,12 % par an du produit intérieur brut mondial et pourrait même être fortement réduit grâce à la mise au point des nouvelles technologies. Il faudrait que les niveaux d'émission commencent à baisser au plus tard en 2015 et plus cette baisse sera forte, moins graves seront les effets ressentis au fil du temps.

128. En conclusion, M. Pachauri a estimé que la prudence, la sagesse et le souci de préserver l'avenir de l'humanité exigeaient que des mesures d'atténuation soient prises de toute urgence. Le GIEC avait communiqué les constatations du quatrième rapport d'évaluation aux Parties, auxquelles il appartenait à présent de décider de l'usage qui en serait fait.

E. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement

129. Le Premier Ministre australien, M. Kevin Michael Rudd, a déclaré que son premier acte en tant que Premier Ministre avait été de signer l'instrument officiel de ratification du Protocole de Kyoto et qu'il avait remis cet instrument au Secrétaire général. Il a estimé que les changements climatiques posaient un défi fondamental pour les générations actuelles, ajoutant que les Australiens avaient compris que le développement était en tête des priorités. Il a reconnu la responsabilité incombant aux pays développés d'aider les pays en développement. Il a déclaré que son gouvernement était déterminé à réduire les émissions de GES de l'Australie de 60 % par rapport aux niveaux de l'an 2000, et ce d'ici à 2050. Il a émis l'espoir que tous les pays développés adopteraient un nouvel ensemble d'objectifs de réduction des émissions à caractère contraignant et a déclaré que les pays en développement se devaient de jouer leur rôle en s'engageant concrètement à agir.

130. Le Premier Ministre de Singapour, M. Lee Hsien Loong, a estimé que, faute de mesures visant à lutter contre les changements climatiques, les écosystèmes et les sociétés humaines pourraient être victimes de graves perturbations au cours des cinquante à cent années à venir, peut-être même plus tôt. Il a souligné la nécessité de s'appuyer sur le Protocole de Kyoto pour mettre au point une approche pragmatique et efficace après l'expiration en 2012 de la première période d'engagements au titre du Protocole. M. Hsien Loong a estimé que le cadre qui serait mis au point après 2012 devrait bénéficier de l'engagement et de la participation de tous les pays, sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il faudrait également que l'importance de la croissance économique soit reconnue dans ce cadre et que soient prises en compte les disparités des conditions et des problèmes des différents pays. Il a conclu en disant que Singapour et l'ensemble des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contribueraient à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques. Tous ces pays étaient attachés à une ambitieuse feuille de route de Bali, porteuse d'un régime d'après-2012 efficace.

131. Faisant observer que la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait déjà souffert des conséquences des changements climatiques, le Premier Ministre de ce pays, M. Michael Somare, a demandé que des initiatives soient immédiatement prises. Pour lutter contre les changements climatiques, les Parties devaient: 1) fixer un objectif commun concernant une réduction encore plus prononcée des concentrations atmosphériques de GES; 2) accroître de manière considérable les engagements de réduction des émissions pris par les pays industrialisés; 3) développer les trains de mesures incitatives qui existent pour les pays en développement et en adopter de nouveaux; 4) lancer un système mondial de mesures incitatives pour réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts; 5) augmenter le financement des mesures d'adaptation afin de préserver les générations futures; et 6) mobiliser des ressources suffisantes, prévisibles et durables. Il a indiqué que les pays en développement étaient prêts à contribuer équitablement à la réalisation d'un objectif commun, ajoutant que les Parties devaient exploiter la volonté politique d'aller au-delà du Protocole de Kyoto.

132. Le Président des Palaos, M. Thomas Remengesau Jr., a déclaré que les Parties dans leur ensemble n'avaient pas réussi à apporter une réponse appropriée au problème des changements climatiques. Les niveaux de GES avaient continué d'augmenter dans le monde entier, les Parties n'ayant pas respecté l'engagement initial énoncé dans la Convention. M. Remengesau a estimé que la communauté internationale se devait de reconnaître l'obligation morale qui lui incombait de fournir un financement suffisant aux petits États en développement vulnérables. Il a souligné que les implications des changements climatiques dans le domaine des droits de l'homme devaient être reconnues. Se référant à la Déclaration de Malé sur la dimension humaine des changements climatiques mondiaux, il a souligné la nécessité d'inclure une dimension humaine dans l'action future contre les changements climatiques. Il a mis en évidence les efforts que les petits États insulaires en développement déployaient pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.

133. Le Président des Maldives, M. Maumoon Abdul Gayoom, a indiqué que les changements climatiques étaient devenus une réalité quotidienne aux Maldives et dans d'autres petits États insulaires. Pour ces États, qui n'avaient que de faibles ressources financières et une capacité limitée à engager des mesures d'atténuation et d'adaptation, les changements climatiques étaient devenus le problème fondamental du XXI^e siècle. M. Gayoom a souligné la nécessité de faire une large place à la dimension humaine des changements climatiques, en particulier les droits de l'homme, la sécurité et le bien-être. Il a indiqué que le Conseil des ministres de la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC) avait adopté une déclaration sur les changements climatiques, qu'il avait été chargé de présenter à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques réunie à Bali. Il a fait observer que le processus de Bali devait être assorti d'un objectif durable clair, visant à stabiliser le système climatique et à garder dans des proportions raisonnables la montée des températures. Il a souligné que même une augmentation de 2 °C par rapport au niveau d'avant l'industrialisation aurait des conséquences catastrophiques pour les petits États insulaires.

F. Déclarations de ministres et des autres chefs de délégation

134. À la 3^e séance de la Conférence des Parties et à la 4^e séance de la CMP, le 12 décembre, ainsi qu'aux deux séances suivantes de chacune, des déclarations ont été prononcées par 135 ministres et autres chefs de délégation. Pour la liste des orateurs, voir annexe III.

G. Autres déclarations

135. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie (au nom du Groupe composite), de la Grenade (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), des Maldives (au nom des pays les moins avancés), du Nigéria (au nom du Groupe africain), du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Portugal (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres).

XIX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

136. Lors de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau commune à la Conférence des Parties et à la CMP, tenue le 12 décembre, des déclarations ont été faites par le Président de la Banque mondiale, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (s'exprimant au nom de la FAO, du Fonds international de développement agricole et du Programme alimentaire mondial), le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme, le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires économiques et sociales, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, le Secrétaire

exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Administrateur associé du PNUD et le Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial.

137. À la 7^e séance de la Conférence des Parties et à la 8^e séance de la CMP, des déclarations ont été faites par le Directeur général adjoint du Fonds monétaire international, le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme et le Directeur de l'Organisation maritime internationale.

B. Déclarations des organisations intergouvernementales

138. À la 7^e séance de la Conférence des Parties et à la 8^e séance de la CMP, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, le Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, le Secrétaire général de la Communauté andine, le Secrétaire général de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), le Directeur général de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Secrétaire exécutif de la Commission des forêts d'Afrique centrale, le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Directeur de l'Institut international du froid.

C. Déclarations d'organisations non gouvernementales

139. À la 7^e séance de la Conférence des Parties et à la 8^e séance de la CMP, des déclarations ont été prononcées par les représentants du Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (au nom des administrations locales), de l'International Chamber of Commerce and Business – Europe (au nom d'organisations commerciales et industrielles), de Greenpeace et Équiterre (au nom du Réseau action climat international), de Yayasan Pelangi Indonesia (au nom d'organisations non gouvernementales indépendantes), du Conseil australien des syndicats (au nom de syndicats), de Life e.V. (au nom des femmes pour la justice en matière de climat et l'égalité des sexes présentes à la Conférence des Parties et à la CMP), d'Aliansi Masyarakat Adat Nusantara du Forum indonésien de la société civile (au nom des organisations des peuples autochtones), du Network of Regional Governments for Sustainable Development (nrg4SD) (au nom d'administrations locales), du Conseil œcuménique des Églises, du World Mayors Council on Climate Change, de la California Environmental Protection Agency (au nom d'autorités infranationales), de la Fédération internationale des producteurs agricoles (au nom d'agriculteurs), de la Global Legislators Organisation for a Balanced Environment (au nom de parlementaires) et de représentants d'organisations de jeunes.

D. Autres déclarations

140. À la 7^e séance de la Conférence des parties et à la 8^e séance de la CMP, la Ministre indonésienne des finances, M^{me} Sri Mulyani Indrawati, a présenté les résultats de la réunion de haut niveau sur le changement climatique pour les ministres des finances, tenue le 11 décembre, et qui avait rassemblé des ministres des finances et des représentants de 36 pays et de 13 institutions financières internationales et organisations multilatérales. La réunion a débouché sur un accord au sujet d'un certain nombre de questions, telles que la nécessité pour les ministres des finances de jouer un rôle plus actif et d'intégrer les questions liées au changement climatique dans la planification du développement et les politiques économiques. Les ministres ont également proposé de poursuivre leur discussion à l'occasion d'autres réunions en 2008. Ils ont pris acte de l'invitation de la Pologne d'organiser une deuxième réunion

à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence des Parties et de la quatrième session de la CMP à Poznan en 2008.

141. Lors de la même séance de la Conférence des Parties et de la CMP, la Ministre indonésienne du commerce, M^{me} Mari E. Pangestu, a présenté les résultats du dialogue informel des ministres du commerce sur le changement climatique, tenu les 8 et 9 décembre, qui avait rassemblé des ministres et des vice-ministres du commerce de 32 pays ainsi que des représentants d'organisations internationales et débouché sur un certain nombre de propositions d'action concrète. Les participants avaient également fait observer que le commerce international, le développement et la politique en matière de changement climatique se renforçaient mutuellement.

XX. Autres questions

(Point 20 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Président de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa deuxième session, sur l'atelier consacré à la proposition de la Fédération de Russie

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

142. Pour l'examen de ce point à sa 3^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2007/Misc.2 et Add.1 et 2 et FCCC/KP/CMP/2007/INF.2.

143. En introduisant ce point le Président a rappelé que la CMP avait, à sa deuxième session, prié son président d'organiser un atelier pendant les sessions de mai 2007 pour étudier et préciser le champ et les incidences de la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités appropriées pour permettre aux Parties au Protocole de Kyoto d'adopter des engagements volontaires. Il a également rappelé que le Président de la CMP lui avait demandé à cette deuxième session d'adresser de sincères remerciements à M. Zammit Cutajar, qui avait présidé l'atelier, et de lui exprimer sa gratitude pour le rapport sur l'atelier, qu'il avait été heureux d'approuver. Le Président de la CMP avait, à la deuxième session, invité M. Zammit Cutajar à présenter le rapport lorsque la CMP examinerait ce point à sa troisième session.

144. M. Zammit Cutajar a noté que l'atelier avait offert une heureuse occasion d'un premier échange sur le fond de la proposition. L'atelier avait contribué à préciser la signification et les ramifications possibles de la proposition et encouragé un échange de vues animé et informel qui avait permis de discerner des points de convergence et de divergence. Les Parties avaient exprimé leurs vues sur deux éléments de la proposition: 1) l'élément relatif à la procédure – c'est-à-dire la simplification des procédures d'adhésion à l'annexe I de la Convention et à l'annexe B du Protocole de Kyoto; et 2) l'élément de fond – qui consistait à étudier de nouvelles formes d'engagement pour les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I). Les Parties avaient également étudié comment il serait possible d'approfondir l'examen de ces éléments de la proposition, le cas échéant.

145. Aucune objection de principe n'avait été perçue au cours du débat de l'atelier sur l'idée d'une simplification des procédures mais une divergence de vues était clairement apparue concernant de nouvelles formes potentielles d'engagement pour les Parties non visées à l'annexe I. Alors que certaines Parties estimaient qu'il valait la peine d'approfondir l'examen de cet élément de la proposition, d'autres avaient souligné qu'un examen plus poussé était inutile. Des avis avaient été exprimés concernant la manière dont cet examen pourrait être envisagé. Ils avaient été plus articulés pour ce qui était des aspects relatifs à la procédure. Un participant avait recommandé à l'attention des Parties le précédent créé par le Protocole de Göteborg à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue

distance³⁸, qui – comme le Protocole de Kyoto – contient une annexe avec la liste des Parties et leur plafond d'émission, mais prévoit une procédure simple pour ajouter de nouvelles Parties à la liste.

146. M. Zammit Cutajar a noté que, depuis la publication du rapport de l'atelier au début du mois d'août, un grand nombre de Parties avaient communiqué leurs vues, qui étaient reprises dans les documents FCCC/KP/CMP/2007/Misc.2 et Add.1 et 2. Le résumé des vues exprimées au cours de l'atelier, tel qu'il apparaît dans le rapport de l'atelier, devait donc être rapproché des vues exprimées dans les communications soumises ultérieurement par les Parties.

147. Après la présentation du rapport par M. Zammit Cutajar, des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Un représentant d'un État observateur a fait une déclaration au nom du Groupe composite. Une déclaration a également été faite par un représentant de Greenpeace au nom de Climate Action Network.

148. Après avoir entendu les déclarations, la CMP a invité M. Djismun Kasri (Indonésie) à s'adresser aux Parties et à conseiller le Président au sujet de cette question dès que possible au cours de la deuxième semaine de la session.

149. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a fait savoir que M. Kasri s'était adressé aux Parties et avait poursuivi les discussions au cours des consultations ministérielles, avec pour résultat un projet de conclusions pour adoption par la CMP. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président³⁹, a adopté les «Conclusions concernant le rapport du Président de la Conférence des Parties sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie».

2. Conclusions

150. La CMP a pris note du rapport sur l'atelier consacré à la proposition de la Fédération de Russie⁴⁰.

151. La CMP a noté que l'atelier avait permis à la Fédération de Russie d'établir une distinction entre les éléments de procédure et les éléments de fond dans sa proposition, comme expliqué dans le rapport de l'atelier.

152. La CMP a également noté que l'atelier avait aidé à préciser le champ et les incidences de la proposition.

153. La CMP a invité la Fédération de Russie à présenter les éléments pertinents de sa proposition au cours du deuxième examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9 et au Groupe de travail spécial sur la coopération à long terme dans le cadre de la Convention.

³⁸ Protocole de Göteborg de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.

³⁹ FCCC/KP/CMP/2007/L.9.

⁴⁰ FCCC/KP/CMP/2007/INF.2.

**B. Proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement
à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2)
avant son entrée en vigueur
(Point 20 b) de l'ordre du jour**

1. Délibérations

154. Pour l'examen de cette question à sa 3^e séance, le 5 décembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2007/7.

155. À l'invitation du Président, un représentant du Bélarus a fait une déclaration, suivie des déclarations de représentants de trois Parties, dont l'un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

156. Sur proposition du Président, la CMP a invité M. Mark Berman (Canada) à engager des consultations informelles sur cette question et à lui faire rapport au cours de la deuxième semaine de la session.

157. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, le Président a fait savoir que les consultations avaient débouché sur un ensemble de conclusions pour adoption par la CMP. À la même séance, la CMP, agissant sur proposition du Président⁴¹, a adopté les «Conclusions sur la proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto».

2. Conclusions

158. La CMP a pris note de la proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2, annexe) avant son entrée en vigueur⁴², et a salué les efforts entrepris et les progrès accomplis par la République du Bélarus en vue d'appliquer les dispositions du Protocole de Kyoto.

159. La CMP est convenue que l'organisation, dans les meilleurs délais, par le secrétariat, de l'examen prévu aux paragraphes 11 et 12 de l'annexe de la décision 22/CMP.1, du rapport présenté par la République du Bélarus en application du paragraphe 6 de l'annexe de la décision 13/CMP.1, pourrait permettre au Bélarus de remplir à temps les conditions requises pour participer à la première période d'engagement, après l'entrée en vigueur de l'amendement. En conséquence, les Parties sont convenues que cet examen pourrait avoir lieu avant l'entrée en vigueur de l'amendement, à condition que des ressources soient disponibles.

160. La CMP a décidé de prier le SBI d'examiner cette question à sa première session suivant la réception, par le Dépositaire, d'une majorité simple des instruments d'acceptation nécessaires à l'entrée en vigueur de l'amendement, afin de définir les modalités et les conditions de l'examen du rapport de la République du Bélarus mentionnées au paragraphe 159 ci-dessus.

161. La CMP invite à nouveau les Parties au Protocole de Kyoto à ratifier, accepter ou approuver l'amendement présenté dans l'annexe de la décision 10/CMP.2.

**C. Autres questions
(Point 20 c) de l'ordre du jour**

162. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

⁴¹ FCCC/KP/CMP/2007/L.5.

⁴² FCCC/KP/CMP/2007/7.

XXI. Conclusion de la session

(Point 21 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 21 a) de l'ordre du jour)

163. À sa 9^e séance, les 14 et 15 décembre, la CMP a examiné le projet de rapport sur sa troisième session⁴³, dont elle a adopté le texte, et a autorisé le Rapporteur à en préparer la version finale, avec les conseils du Président et l'assistance du secrétariat.

B. Remerciements au pays hôte

164. À la 8^e séance, les 14 et 15 décembre, un représentant de la Pologne a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement de la République d'Indonésie et au peuple de la province de Bali»⁴⁴. À la même séance, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.3 par acclamation (FCCC/KP/CMP/2007/9/Add.1).

C. Clôture de la session

(Point 21 b) de l'ordre du jour)

165. À la 9^e séance, les 14 et 15 décembre, un certain nombre de Parties ont fait des déclarations saluant la tâche accomplie par le Président ainsi que par les présidents et coprésidents des différents groupes et organes subsidiaires.

166. Dans son discours de conclusion⁴⁵, le Président a déclaré que la Conférence avait enfin réalisé la percée que le monde attendait et adopté une feuille de route. Les gouvernements avaient réagi énergiquement face aux nouvelles preuves scientifiques et ouvert collectivement une nouvelle voie pour l'humanité. La feuille de route de Bali comportait un certain nombre de décisions représentant les divers aspects essentiels à mettre en œuvre face au changement climatique. Les gouvernements avaient lancé un nouveau processus de négociation qui devait s'achever en 2009. Ils avaient également fixé la fin des travaux du Groupe de travail spécial en 2009, créé un fonds pour l'adaptation, et défini la portée et la teneur de l'examen engagé au titre de l'article 9 du Protocole de Kyoto. Ils avaient également prévu des mesures de réduction des émissions liées à la déforestation et en matière de transfert de technologie, notamment un nouveau programme stratégique. Les nombreuses autres questions examinées ainsi que les travaux en cours pour donner suite aux engagements existants avaient également leur importance. Il ne fallait pas oublier que la première période d'engagement commençait à peine quelques semaines plus tard et, si un excellent départ avait été pris à Bali, il fallait néanmoins s'acquitter pleinement des engagements existants. La route qui allait de Bali à Copenhague en passant par Poznan ne devait pas être pavée de bonnes intentions mais d'actions concrètes strictement mises en œuvre. La feuille de route de Bali témoignait du remarquable esprit de coopération dont avaient fait preuve les Parties et de leur solidarité face au changement climatique – principal défi que devra relever l'humanité au XXI^e siècle.

167. Le Président a déclaré close la troisième session de la CMP.

⁴³ FCCC/KP/CMP/2007/L.1 et FCCC/CP/2007/L.1/Add.1-FCCC/KP/CMP/2007/L.1/Add.1.

⁴⁴ FCCC/CP/2007/L.6-FCCC/KP/CMP/2007/L.7.

⁴⁵ Le Président a prononcé son discours de conclusion à la clôture de la CMP. Étant donné que ce discours s'applique aussi bien à la Conférence des Parties qu'à la CMP, il figure dans les rapports des deux organes.

Annexe I

**Allocution prononcée par le Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement et le peuple indonésiens de nous accueillir, et tous ceux ici présents d'être venus.

Avant de parler de la raison pour laquelle nous sommes tous ici aujourd'hui – le réchauffement climatique – permettez-moi de dire un mot de l'abominable attentat perpétré contre les Nations Unies et des civils innocents hier à Alger. Ce lâche attentat ne peut être justifié en aucune circonstance. Le sacrifice des fonctionnaires des Nations Unies, qui sont au service des idéaux les plus élevés de l'humanité, et des civils innocents qui ont péri à leurs côtés, restera dans toutes les mémoires. Les auteurs de ces crimes ne peuvent échapper à la condamnation la plus vigoureuse de la communauté internationale dans son ensemble.

Alors que nous nous réunissons ici à Bali, le monde a les yeux braqués sur nous. Il s'agit d'un événement historique, longuement attendu. Il est l'aboutissement de décennies d'études approfondies, menées par les plus grands savants de la planète, de débats animés entre les dirigeants politiques de tous les pays, d'innombrables articles dans la presse et de comptes rendus dans les médias, consacrés à l'examen des liens entre les catastrophes naturelles et le réchauffement de la planète.

Nous voici, enfin, réunis à Bali pour affronter le défi du siècle. Nous sommes ici parce qu'il n'est plus temps de tergiverser. Les conclusions des scientifiques sont claires. Les changements climatiques sont bien une réalité. Le moment d'agir est venu.

Dans son dernier rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat affirme que si nous n'agissons pas rapidement, nous subissons de lourdes conséquences: l'élévation du niveau de la mer, des inondations de plus en plus fréquentes et de moins en moins prévisibles et de graves sécheresses, la généralisation des famines, en particulier en Afrique et en Asie centrale, et la disparition possible d'un tiers des espèces animales et végétales de la planète.

Il souligne que le coût de l'inaction – en termes écologiques, humains et financiers – serait bien supérieur à celui des mesures qui sont proposées aujourd'hui.

Mais les experts nous annoncent aussi une bonne nouvelle: il est encore temps de s'attaquer au problème en appliquant des mesures dont le coût est abordable et qui contribueront à la prospérité. En faisant preuve d'imagination, nous pouvons réduire les émissions de gaz à effet de serre et, dans le même temps, promouvoir la croissance économique.

C'est ainsi que le changement climatique est tout autant une chance qu'une menace. Une chance d'instaurer une nouvelle ère, celle de l'économie «verte» et d'un développement réellement durable. De nouvelles économies peuvent et doivent croître en réduisant les émissions de carbone en même temps qu'elles créent des emplois et font reculer la pauvreté.

Mesdames et Messieurs,

Ce passage à un avenir plus vert est dans sa phase initiale et il doit être soutenu d'urgence. L'accord multilatéral qui sera le fruit des négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit rendre possibles les changements nécessaires. Nous devons mettre

en place un dispositif qui incitera les pays, les entreprises et tout un chacun à œuvrer dans le bon sens. On ne peut choisir entre la lutte contre les changements climatiques et la poursuite du développement. Nous ne prospérerons durablement qu'à condition d'allier les deux.

Un consensus se fait déjà jour sur les fondements d'un accord sur le climat, y compris l'adaptation, l'atténuation, la technologie et le financement. Cet accord doit aussi être général et concerner toutes les nations, qu'elles soient développées ou en développement. L'atmosphère de notre planète ne fait pas de distinction entre les émissions produites par une usine en Asie, les gaz d'échappement émanant de véhicules utilitaires 4 x 4 en Amérique du Nord ou le déboisement en Amérique du Sud ou en Afrique. Cet accord doit en outre être juste, et donc tenir compte du principe des responsabilités communes mais différenciées.

La question de l'équité est cruciale. Le changement climatique nous touche tous, mais pas tous de la même façon. Les personnes les plus vulnérables sont les plus rudement frappées. Celles qui ont le moins contribué à l'apparition du problème en subissent les pires conséquences.

Nous avons une obligation éthique de réparer cette injustice. Nous avons le devoir de protéger les plus vulnérables.

C'est pourquoi tout accord devrait attendre des pays développés qu'ils continuent de montrer l'exemple dans le domaine de la réduction des émissions. Et les nations en développement doivent être incitées à limiter la croissance de leurs émissions. Ensemble, nous pouvons créer une nouvelle ère d'économie verte, une ère de développement réellement durable, fondée sur une technologie propre et sur une économie émettant peu de carbone.

Mais nous devons aussi agir pour régler les problèmes immédiats. Il est critique que nous honorions les engagements que nous avons pris et que nous veillions à renforcer la capacité de résistance des populations qui sont ou seront les plus durement touchées par les effets du changement climatique.

Mesdames et Messieurs,

Ce que le monde attend de Bali, de vous tous, c'est un accord sur le lancement de négociations conduisant à un accord général sur les changements climatiques. Vous devez fixer un agenda – une feuille de route sur la voie d'un avenir climatique plus sûr –, assorti d'un calendrier strict afin qu'un accord soit conclu d'ici à 2009. Cette date est cruciale si l'on entend non seulement garantir la continuité après 2012, soit une fois la première période d'engagement du Protocole de Kyoto achevée, mais aussi faire face à la gravité extrême de la situation elle-même.

Je suis encouragé par les progrès réalisés dans les négociations aussi bien en ce qui concerne la Convention que le Protocole de Kyoto. L'application et le renforcement des accords sur l'adaptation, le déboisement et la technologie sont importants aussi bien maintenant que durant la période qui suivra 2012.

Je note également avec satisfaction les mouvements au sein des pays de l'annexe I en vue de la mise en œuvre de mesures sérieuses d'atténuation climatique. Je prends acte des actions menées au plan national dans les autres pays au moyen de nouveaux plans, politiques et mesures touchant le climat en vue du développement durable.

Il ne sera pas facile de parvenir à un accord global sur le climat. Disposer d'instruments adéquats pour un tel accord nous aidera à l'appliquer de manière économique. Et l'Organisation des Nations Unies vous aidera dans toute la mesure possible. Nous sommes tout disposés à mieux nous acquitter

des mandats que vous nous avez confiés, à vous soutenir pendant toute la période des négociations et à contribuer à la mise en œuvre des accords conclus.

Chaque organisme, fonds et programme des Nations Unies sera mis à contribution. Nous sommes décidés à contribuer à la recherche de solutions au problème des changements climatiques. En fait, comme il ressort du document récapitulatif qui a été distribué à toutes les délégations, les chefs de secrétariat du système des Nations Unies ont déjà commencé à déterminer la contribution que l'Organisation pourrait apporter conjointement à cette question.

À mesure que ces activités se dérouleront, nous continuerons à donner des explications crédibles, cohérentes et scientifiques permettant de comprendre ce qui arrive à notre planète et les moyens de mieux y faire face. Nous continuerons de renforcer notre soutien aux activités mondiales, régionales et nationales concernant les changements climatiques, en nous inspirant du programme que vous avez établi. Nous prêcherons par l'exemple, en utilisant des sources d'énergie sans émission nette de carbone.

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes venus ici avec une mission claire. Lors de la réunion de haut niveau sur le changement climatique qui s'est tenue à New York en septembre¹, les dirigeants du monde ont demandé qu'une percée soit réalisée à Bali. L'occasion vous est donnée de répondre à cette demande. Si nous quittons Bali sans qu'une telle percée ait été réalisée, nous aurons trahi non seulement nos dirigeants, mais aussi ceux qui comptent sur nous pour trouver des solutions, c'est-à-dire les peuples de la planète.

C'est là le défi moral que doit relever notre génération. Non seulement le monde entier a les yeux braqués sur nous, mais aussi, fait plus important, la vie des générations futures dépend de nous. Nous ne pouvons pas hypothéquer l'avenir de nos enfants.

Nous sommes tous responsables du réchauffement de la planète. Par conséquent, nous devons tous nous employer à trouver une solution à ce problème, en commençant ici même à Bali. Faisons de la crise du climat un pacte sur le climat.

¹ L'avenir dans nos mains: les changements climatiques, un défi à relever par nos dirigeants», tenu au Siège de l'ONU le 24 septembre 2007.

Annexe II

**Parties à la Convention, États dotés du statut d'observateur et organismes
des Nations Unies qui ont participé à la troisième session
de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

A. Parties au Protocole de Kyoto

Afrique du Sud	Djibouti	Japon
Albanie	Dominique	Jordanie
Algérie	Égypte	Kenya
Allemagne	El Salvador	Kirghizistan
Angola	Émirats arabes unis	Kiribati
Antigua-et-Barbuda	Équateur	Koweït
Arabie saoudite	Espagne	Lesotho
Argentine	Estonie	Lettonie
Arménie	États-Unis d'Amérique	Liban
Autriche	Éthiopie	Libéria
Azerbaïdjan	ex-République yougoslave de Macédoine	Lituanie
Bahamas	Fédération de Russie	Liechtenstein
Bahreïn	Fidji	Luxembourg
Bangladesh	Finlande	Madagascar
Barbade	France	Malaisie
Bélarus	Gabon	Malawi
Belgique	Gambie	Maldives
Belize	Géorgie	Mali
Bénin	Ghana	Malte
Bhoutan	Grèce	Maroc
Bolivie	Grenade	Maurice
Bosnie-Herzégovine	Guatemala	Mauritanie
Botswana	Guinée	Mexique
Brésil	Guinée-Bissau	Micronésie (États fédérés de)
Bulgarie	Guinée équatoriale	Moldova
Burkina Faso	Guyana	Monaco
Burundi	Haïti	Mongolie
Cambodge	Honduras	Monténégro
Cameroun	Hongrie	Mozambique
Canada	Îles Cook	Myanmar
Cap-Vert	Îles Salomon	Namibie
Chili	Inde	Nauru
Chine	Indonésie	Népal
Chypre	Iran (République islamique d')	Nicaragua
Colombie	Irlande	Niger
Communauté européenne	Islande	Nigéria
Congo	Israël	Nioué
Costa Rica	Italie	Norvège
Côte d'Ivoire	Jamahiriya arabe libyenne	Nouvelle-Zélande
Croatie	Jamaïque	Oman
Cuba		Ouganda
Danemark		Ouzbékistan

Pakistan	République-Unie de Tanzanie	Suisse
Palaos	Roumanie	Suriname
Panama	Royaume-Uni	Swaziland
Papouasie-Nouvelle-Guinée	de Grande-Bretagne	Thaïlande
Paraguay	et d'Irlande du Nord	Timor-Leste
Pays-Bas	Rwanda	Togo
Pérou	Sainte-Lucie	Trinité-et-Tobago
Philippines	Saint-Vincent-et-les	Tunisie
Pologne	Grenadines	Turkménistan
Portugal	Samoa	Tuvalu
Qatar	Sénégal	Ukraine
République arabe syrienne	Serbie	Uruguay
République centrafricaine	Seychelles	Vanuatu
République de Corée	Sierra Leone	Venezuela (République
République démocratique	Singapour	bolivarienne du)
du Congo	Slovaquie	Viet Nam
République démocratique	Slovénie	Yémen
populaire lao	Soudan	Zambie
République dominicaine	Sri Lanka	
République tchèque	Suède	

B. États dotés du statut d'observateur

Afghanistan	Saint-Siège
Australie*	Sao Tomé-et-Principe
Brunei Darussalam	Somalie
Comores	Tadjikistan
États-Unis d'Amérique	Tchad
Iraq	Timor-Leste
Kazakhstan	Tonga
République centrafricaine	Turquie
Saint-Kitts-et-Nevis	Zimbabwe

* État qui avait ratifié le Protocole de Kyoto ou qui y avait adhéré au moment de la tenue de la troisième session de la CMP, mais pour lequel le Protocole n'était pas encore entré en vigueur.

C. Entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et disposant d'une mission d'observation permanente au Siège

Palestine

D. Organismes et programmes des Nations Unies

CNUCED

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique pour l'Europe

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU

Fonds des Nations Unies pour la population

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Forum intergouvernemental sur les forêts
Haut-Commissariat aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Stratégie internationale de prévention des catastrophes
Université des Nations Unies

E. Secrétariats de convention

Convention sur la diversité biologique
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal
Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal

F. Institutions spécialisées des Nations Unies

Banque mondiale/Société financière internationale
Commission océanographique intergouvernementale
Fonds international de développement agricole
Fonds monétaire international
Fonds pour l'environnement mondial
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation internationale du Travail
Organisation maritime internationale
Union internationale des télécommunications

G. Organisations apparentées du système des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique
Organisation mondiale du commerce

Annexe III

**Liste des représentants qui ont prononcé des déclarations à l'occasion
de la réunion de haut niveau au titre du point 10 de l'ordre du jour
de la Conférence des Parties et du point 18 de l'ordre du jour
de la Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

[ANGLAIS/ESPAGNOL/FRANÇAIS SEULEMENT]

Afghanistan

Mr. Dad Mohammad Baheer
Executive Director-General, National Environment Protection Agency

Albania

H.E. Mr. Luftër Xhuvëli
Minister of Environment, Forests and Water Administration

Algeria

S. E. M. Chérif Rahmani
Ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme

Angola

H.E. Mr. Diekumpuna Sita José
Minister of Urban Affairs and Environment

Argentina

Mr. Miguel E. Pellerano
Undersecretary of Environmental Policy, Secretariat of Environment and Sustainable Development

Austria

H.E. Mr. Josef Pröll
Minister of Agriculture, Forestry, Environment and Water Management

Australia (*speaking on behalf of the Umbrella Group*)

H.E. Ms. Penny Wong
Minister for Climate Change and Water

Bangladesh

H.E. Ms. Ismat Jahan
Ambassador/Permanent Representative of the People's Republic of
Bangladesh to the United Nations in New York

Bahamas

H.E. Mr. Earl Deveaux
Minister of Works and Utilities

Barbados

H.E. Ms. Elizabeth Thompson
Minister of Energy and the Environment

Belarus

Mr. Alexander Nikolaevitch Apatsky
First Deputy Minister of Natural Resources and Environmental Protection

Belgium

S. E. M^{me} Evelyne Huytebroeck
Ministre de l'environnement et de l'énergie

Belize

H.E. Ms. Lisa Shoman
Minister of Foreign Affairs and Foreign Trade

Benin

S. E. M^{me} Juliette Biao Koudenoukpo
Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Bhutan

H.E. Mr. Dasho Nado Rinchen
Deputy Minister of Environment, National Environment Commission

Botswana

H.E. Mr. Onkokame Kitso Mokaila
Minister of Environment, Wildlife and Tourism

Brazil

H.E. Mr. Celso Amorim
Minister of External Relations

Brunei Darussalam

H.E. Mr. Pehin Dato HJ. Abdullah Bakar
Minister of Development

Burkina Faso

M. Alain Edouard Traore
Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

Cambodia

H.E. Mr. Mok Mareth
Senior Minister and Minister of Environment

Cameroon

S. E. M. Hele Pierre
Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Canada

H.E. Mr. John Baird
Minister of the Environment

Cape Verde

H.E. Mr. Antonio Monteiro Lima
Ambassador/Permanent Representative of Cape Verde to the United Nations in New York

Chad

M. Sandjima Dounia
Secrétaire Général, Ministère de l'Environnement de la Qualité de Vie et des Parcs Nationaux

Chile

S. E. Sra. Ana Lya Uriarte
Ministra de Medio Ambiente

China

H.E. Mr. Xie Zhenhua
Minister, Vice-Chairman, National Development and Reform Commission

Colombia

S. E. Sr. Juan Lozano-Ramirez
Ministro de Medio Ambiente, Vivienda y Desarrollo Territorial

Congo

H.E. Mr. Andre Okombi-Salissa
Minister of Tourism and Environment

Cook Islands

H.E. Mr. Kete Ioane
Minister for Environment

Croatia

Ms. Jasenka Nécak
Head of Sector for Atmosphere, Sea and Soil
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction

Cuba

S. E. Sr. José Antonio Diaz-Duque
Viceministro, Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente

Democratic Republic of the Congo

H.E. Mr. José Endundo Bononge
Minister of Environment

Denmark

H.E. Ms. Connie Hedegaard
Minister for Climate and Energy

Dominican Republic

H.E. Mr. Omar Ramirez Tejada
Secretary of State, Secretariat of Environment and Natural Resources

Ecuador

H.E. Mr. Rodrigo Yepes-Enriquez
Ambassador of Ecuador to the Republic of Indonesia

Egypt

H.E. Mr. Maged George Elias Ghattas
Minister of State for Environmental Affairs

El Salvador

S. E. Sr. Carlos José Guerrero Contreras
Ministro de Medio Ambiente y Recursos Naturales

Estonia

H.E. Mr. Jaanus Tamkivi
Minister of the Environment

European Community

H.E. Mr. Stavros Dimas
Commissioner for the Environment

Fiji

H.E. Ms. Lavinia Bernadette Rounds Ganilau
Minister for Tourism and Environment

Finland

H.E. Mr. Kimmo Kalevi Tiilikainen
Minister of the Environment

France

S. E. M. Jean-Louis Borloo
Ministre d'État, Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable

Gabon

S. E. M^{me} Georgette Koko
Vice Premier Ministre

Gambia

H.E. Mr. Momodou A. Cham
Secretary of State, Department of State for Forestry and the Environment

Georgia

Ms. Nona Karalashvili
Head, Sustainable Development Department
Ministry of Environment, Protection and Natural Resources

Germany

H.E. Mr. Sigmar Gabriel
Federal Minister for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety

Grenada (*speaking on behalf of the Alliance of Small Island States*)

H.E. Mr. Angus Friday
Ambassador/Permanent Representative of Grenada to the United Nations in New York

Ghana

H.E. Mr. Maxwell Kofi Jumah
Deputy Minister of Local Government, Rural Development and the Environment

Greece

H.E. Mr. Stavros Kaloyannis
Deputy Minister for the Environment

Guatemala

S. E. Sr. Juan Mario Dary
Ministro de Ambiente y Recursos Naturales

Guinea

S. E. M. Mahmoud Camara
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, des Eaux et Forêts

Guyana

H.E. Mr. Robert M. Persaud
Minister of Agriculture

Honduras

S. E. Sra. Mayra Janeth Mejía del Cid
Ministra de Recursos Naturales y Medio Ambiente

Hungary

H.E. Mr. Gábor Fodor
Minister of Environment and Water

Iceland

H.E. Ms. Thorunn Sveinbjarnardottir
Minister for the Environment

India

H.E. Mr. Kapil Sibal
Minister of Science, Technology and Earth Sciences

Indonesia

H.E. Mr. Emil Salim
Special Envoy of the President of Indonesia
Member of the Presidential Advisory Council

Iran (Islamic Republic of)

H.E. Ms. Fatemeh Vaez Javadi
Vice-President and Head of the Department of Environment

Ireland

H.E. Mr. John Gormley
Minister of the Environment, Heritage and Local Government

Italy

H.E. Mr. Alfonso Pecoraro Scanio
Minister for Environment, Land and Sea

Jamaica

Mr. Aundré Franklin
Parliamentary Secretary, Ministry of Health and Environment

Japan

H.E. Mr. Ichiro Kamoshita
Minister of the Environment

Jordan

H.E. Mr. Faris Mohamad Al-Junaidi
Deputy Minister of Environment

Kazakhstan

H.E. Mr. Nurlan A. Iskakov
Minister of Environmental Protection

Kiribati

H.E. Mr. Tetabo Nakara
Minister of Environment, Lands and Agricultural Development

Kuwait

Mr. Abbas Ali Naqi
Under-Secretary, Ministry of Oil

Lesotho

H.E. Mr. Monyane Moleleki
Minister of Natural Resources

Liberia

Mr. Ben Turtur Donnie
Executive Director, Environmental Protection Agency of Liberia

Libyan Arab Jamahiriya

H.E. Mr. Salaheddin M. El Bishari
Ambassador of the Libyan Arab Jamahiriya to the Republic of Indonesia

Lithuania

H.E. Mr. Arunas Kundrotas
Minister of Environment

Luxembourg

S. E. M. Lucien Lux
Ministre de l'environnement

Madagascar

Mr. Rakotobe Tovondriaka
Secretary General, Ministry of Environment, Water, Forest and Tourism

Malawi

H.E. Mr. John Khumbo Chirwa
Minister of Lands and Natural Resources

Malaysia

H.E. Mr. Dato' Seri Azmi Khalid
Minister of Natural Resources and Environment

Maldives (*speaking on behalf of the least developed countries*)

H.E. Mr. Ahmed Abdulla
Minister of Environment, Energy and Water

Mali

H.E. Mr. AG Alhassane Aghatam
Minister of Environment

Mauritania

H.E. Ms. Aicha Mint Sidi Bouna
Minister of Environment

Mauritius

H.E. Mr. Anil Kumar Bachoo
Minister of Environment and National Development Unit

Mexico

S. E. Sr. Juan Elvira Quesada
Secretario de Medio Ambiente y Recursos Naturales

Micronesia (Federated States of)

Mr. Andrew Yatilman
Director, Office of Environment and Emergency Management

Monaco

M. Patrick van Klaveren
Ministre conseiller/Délégué permanent auprès des organismes internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire

Mongolia

H.E. Mr. Baldan Enkhmandakh
Vice-Minister, Ministry of Nature and Environment

Morocco

Mr. Abdelhay Zerouali
Secrétariat d'État chargé de l'eau et de l'environnement

Mozambique

H.E. Mr. Luciano André de Castro
Minister of Coordination for Environmental Action

Namibia

H.E. Mr. Willem Konjore
Minister of Environment and Tourism

Nepal

Mr. Narayan Prasad Silwal
Secretary, Ministry of Environment, Science and Technology

Netherlands

H.E. Ms. Jacqueline Cramer
Minister of Housing, Spatial Planning and the Environment

New Zealand

H.E. Mr. David Parker
Minister Responsible for Climate Change Issues

Nicaragua

Mr. Lautaro Sandino Montes
Director of Multilateral Organizations, Ministry of Foreign Affairs

Niger

S. E. M. Mohamed Akotey
Ministre de l'environnement et de la lutte contre la désertification

Nigeria (*speaking on behalf of the African group*)

H.E. Ms. Halima Tayo Alao
Minister of Environment, Housing and Urban Development

Niue

Mr. Pokotoa Sipeli
Associate Minister, Niue Meteorological Service, Niue Climate Change Project

Norway

H.E. Mr. Erik Solheim
Minister of the Environment and International Development

Pakistan (*speaking on behalf of the Group of 77 and China*)

H.E. Mr. Munir Akram
Ambassador/Permanent Representative of Pakistan to the United Nations in New York

Panama

Ms. Ligia Castro de Doens
General Administrator, National Environmental Authority of Panama

Peru

Sr. Manuel Bernales
Presidente del Consejo Nacional del Ambiente

Philippines

H.E. Mr. Jose L. Atienza, Jr.
Secretary, Department of Environment and Natural Resources

Poland

H.E. Mr. Maciej Nowicki
Minister of the Environment

Portugal (*speaking on behalf of the European Community and its member States*)

H.E. Mr. Francisco Nunes Correia
Minister for the Environment, Spatial Planning and Regional Development

Republic of Korea

H.E. Mr. Kyoo-Yong Lee
Minister of Environment

Romania

H.E. Mr. Silviu Stoica
Secretary of State, Ministry of Environment and Sustainable Development

Russian Federation

H.E. Mr. Alexander Bedritsky
Head of the Russian Federal Service for Hydrometeorology and
Environmental Monitoring (Roshydromet)

Rwanda

H.E. Ms. Patricia Hajabakiga
Minister of State in charge of Lands and Environment

Samoa

H.E. Mr. Aliioaiga Feturi Elisaia
Ambassador/Permanent Representative of Samoa to the United Nations in New York

Saudi Arabia

H.E. Mr. Ali Bin Ibrahim Al-Naimi
Minister of Petroleum and Mineral Resources

Senegal

S. E. M. Djibo Leyti Ka
Ministre d'Etat, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature,
des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels

Serbia

H.E. Mr. Sasa Dragin
Minister of Environmental Protection

Seychelles

H.E. Mr. Joel Morgan
Minister of Environment, Natural Resources and Transport

Slovenia

H.E. Mr. Janez Podobnik
Minister of the Environment and Spatial Planning

Solomon Islands

H.E. Mr. Collin Beck
Ambassador/Permanent Representative of the Solomon Islands to the United Nations in New York

South Africa

H.E. Mr. Marthinus van Schalkwyk
Minister of Environment and Tourism

Spain

S. E. Sra. Cristina Narbona Ruiz
Ministra de Medio Ambiente

Sri Lanka

Mr. Udaya Prabath Gammanpila
Chairman, Central Environmental Authority, Ministry of Environment and Natural Resources

Sudan

H.E. Mr. Sulieman Mohamed Mustafa
Ambassador of Sudan to the Republic of Indonesia

Suriname

H.E. Ms. Angelic Alihusain-del Castilho
Ambassador of the Republic of Suriname to the Republic of Indonesia

Sweden

H.E. Mr. Andreas Carlgren
Minister of the Environment

Switzerland

H.E. Mr. Moritz Leuenberger
Minister for the Environment, Transport, Energy and Communication

Thailand

H.E. Mr. Yongyuth Yuthavong
Minister of Natural Resources and Environment

Timor-Leste

H.E. Mr. José Luis Guterres
Deputy Prime Minister

Tonga

H.E. Lord Tuita
Minister for Lands, Survey, Natural Resources and Environment

Tunisia

S. E. M. Nadhir Hamada
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Turkey

Mr. Hasan Z. Sarikaya
Undersecretary, Ministry of Environment and Forestry

Tuvalu

H.E. Mr. Tavau Teii
Deputy Prime Minister and Minister for Natural Resources and Environment

Uganda

H.E. Ms. Maria Mutagamba
Minister of Water and Environment

Ukraine

Mr. Vitaliy Nakhlopun
Head of the National Environmental Investment Agency

United Arab Emirates

H.E. Mr. Yousef Rashid Al Sharhan
Ambassador of the United Arab Emirates to the Republic of Indonesia

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

H.E. Mr. Hilary Benn
Secretary of State, Department for Environment, Food and Rural Affairs

United Republic of Tanzania

H.E. Mr. Mark James Mwandosya
Minister of State for Environment, Vice-President's Office

United States of America

H.E. Ms. Paula Dobriansky
Under Secretary of State for Democracy and Global Affairs

Uruguay

Mr. Gerardo Ariel Rusiñol
Environment Director, Ministry of Foreign Affairs

Venezuela (Bolivarian Republic of)

H.E. Ms. Maria Jacqueline Mendoza
Ambassador, Permanent Mission of the Bolivarian Republic of Venezuela to the United Nations
Environment Programme

Viet Nam

H.E. Mr. Khoi Nguyen Pham
Minister of Natural Resources and Environment

Yemen

H.E. Mr. Abdul-Rahman F. Al-Eryani
Minister of Water and the Environment

Zambia

H.E. Mr. Michael L. Kaingu
Minister of Tourism, Environment and Natural Resources

Zimbabwe

Ms. Margaret Sangarwe
Permanent Secretary, Ministry of Environment and Tourism

Annexe IV

**Calendrier des réunions des organes créés en application
de la Convention, pour la période 2008-2012**

- Première série de sessions en 2008: du 2 au 13 juin
- Seconde série de sessions en 2008: du 1^{er} au 12 décembre
- Première série de sessions en 2009: du 1^{er} au 12 juin
- Seconde série de sessions en 2009: du 30 novembre au 11 décembre
- Première série de sessions en 2010: du 31 mai au 11 juin
- Seconde série de sessions en 2010: du 8 au 19 novembre
- Première série de sessions en 2011: du 6 au 17 juin
- Seconde série de sessions en 2011: du 28 novembre au 9 décembre
- Première série de sessions en 2012: du 14 au 25 mai
- Seconde série de sessions en 2012: du 26 novembre au 7 décembre

Annexe V**Documents dont était saisie la troisième session de la Conférence
des Parties agissant comme réunion des Parties
au Protocole de Kyoto**

FCCC/KP/CMP/2007/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/CMP/2007/2	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto: mise en œuvre de la décision 9/CMP.2. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2007/3 (Part. I et Part. II)	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2007/4 (Part. I et Part. II)	Rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2007/5	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2007/6	Rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2007/7	Proposition du Bélarus visant à préparer l'application de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2) avant son entrée en vigueur. Note du secrétariat
FCCC/CP/2007/5- FCCC/KP/CMP/2007/8	Rapport sur la vérification des pouvoirs. Rapport du Bureau
FCCC/KP/CMP/2007/INF.1	Synthesis of submissions on the scope and content of the second review under Article 9 of the Kyoto Protocol and the preparations required for conducting the review. Note by the secretariat
FCCC/KP/CMP/2007/INF.2	Workshop on the proposal of the Russian Federation to develop appropriate procedures for the approval of voluntary commitments. Report by the Chair of the Workshop
FCCC/KP/CMP/2007/MISC.1 and Add.1 and 2	Scope and content of the second review under Article 9 of the Kyoto Protocol and the preparations required for conducting the review. Submissions from Parties

FCCC/KP/CMP/2007/MISC.2 and Add.1 and 2	Views on the proposal by the Russian Federation for the development of appropriate procedures to enable Parties to the Kyoto Protocol to adopt voluntary commitments. Submissions from Parties and a Party/observer State
FCCC/CP/2007/MISC.2- FCCC/KP/CMP/2007/MISC.3	International blueprint on adaptation. Submission from Tuvalu
FCCC/KP/CMP/2007/L.1	Projet de rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/CP/2007/L.1/Add.1- FCCC/KP/CMP/2007/L.1/Add.1	Projet de rapport de la treizième session de la Conférence des Parties. Projet de rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Additif
FCCC/KP/CMP/2007/L.2	Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2007/L.3	Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2007/L.4	Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2007/L.5	Conclusions sur la proposition du Bélarus tendant à préparer la mise en œuvre de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto (décision 10/CMP.2) avant son entrée en vigueur. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2007/L.6	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/CP/2007/L.6- FCCC/KP/CMP/2007/L.7	Expression de gratitude au Gouvernement indonésien et aux habitants de la province de Bali. Projet de résolution présenté par la Pologne
FCCC/KP/CMP/2007/L.8	Examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2007/L.9	Conclusions concernant le rapport du Président de la Conférence des Parties sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie. Proposition du Président
FCCC/SBSTA/2007/4	Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007

FCCC/SBSTA/2007/L.11	Projet de rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2007/L.18/Add.1	Incidences d'une éventuelle modification de la limite fixée pour les activités de boisement et de reboisement de faible ampleur au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif
FCCC/SBSTA/2007/L.21/Add.1	Guide des bonnes pratiques pour les activités relevant du secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2007/15 et Add.1	Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 7 au 18 mai 2007
FCCC/SBI/2007/L.19	Projet de rapport de la vingt-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2007/L.20	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2007/L.21	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2007/L.23/Add.1	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif
FCCC/SBI/2007/L.30	Fonds pour l'adaptation. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/KP/AWG/2007/2	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa troisième session, tenue à Bonn du 14 au 18 mai 2007
FCCC/KP/AWG/2007/4	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa quatrième session, tenue à Vienne du 27 au 31 août 2007
FCCC/KP/AWG/2007/L.5	Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur la deuxième partie de sa quatrième session